

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 5/I

Séance du mardi 20 novembre 2007, première partie

Présidence de M^{me} Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**

Ordre du jour	363
Ouverture de la séance	368

Divers :

Prestation de serment de M ^{me} Natacha Litzistorf (Les Verts), remplaçant M ^{me} Adèle Thorens (Les Verts), démissionnaire	368
--	-----

Communications :

1. Elaboration d'un plan directeur de gestion des déchets. Ouverture d'un compte d'attente pour mandat d'études et prestations liées	369
2. Quartier les Fiches-Nord – Concours d'urbanisme et d'architecture pour la création de logements. Ouverture d'un compte d'attente	370
3. Réaménagement de la place du Tunnel. Ouverture d'un compte d'attente.	370
4. Agrandissement de la chaufferie à Malley pour permettre la poursuite du développement chauffage à distance (CAD) au sud et à l'ouest de la ville. Ouverture d'un compte d'attente	371
5. Pétition des habitants de la Cité pour une meilleure gestion des places de parc et des macarons de la zone L	371

Lettres :

1. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2007/35, 2007/33, 2007/34, 2007/43, 2007/46, 2007/53, 2007/44, 2007/51 (Municipalité).	368
2. Extraits de la lettre de M. François Iselin (M. François Iselin).	373
3. Démission du Conseil communal de M ^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.) (M ^{me} Stéphanie Apothéloz).	374
4. Démission du Conseil communal de M. Lucas Girardet (Les Verts) (M. Lucas Girardet).	375

Interpellations :

1. Situation financière des Docks fin 2007 (M. Claude Bonnard et consorts). <i>Dépôt</i>	373
2. «Mendicité! Ne pas mettre la Ville devant un fait accompli, mais prendre nos responsabilités...» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Développement</i>	379
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin).	380
<i>Discussion</i>	383

Motions :

1. «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne» (M. Alain Hubler). <i>Dépôt</i>	372
2. «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). <i>Dépôt</i>	373
3. «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). <i>Dépôt</i>	373

Pétition :

Soutien au collectif Straw d'la Bale pour que la maison écologique construite sous l'avenue César-Roux à Lausanne puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience (Comité de soutien à la maison de paille [env. 1670 signatures]). *Dépôt* 373

Postulats :

1. «Soutenons l'encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles» (M. Roland Philippoz). *Dépôt* 372
2. «Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). *Dépôt* 373
3. «Une plate-forme de baignade à Ouchy» (M. Vincent Rossi). *Dépôt* 373
4. «Pour accueillir le m2 à la Sallaz» (M. Pierre Santschi). *Dépôt*. 373

Projets de règlement :

1. «Pour des objets traités rapidement. Un pas vers l'efficience» (M. Yves Ferrari). *Dépôt*. 373
2. Permettre la création de commissions spécialisées (M. Yves Ferrari). *Reprise de la discussion préalable* . . . 389

Questions orales 375

Ordre du jour

5^e séance publique au Casino de Montbenon, le 20 novembre 2007 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Natacha Litzistorf (Les Verts), remplaçant M^{me} Adèle Thorens (Les Verts), démissionnaire.
2. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

3. *Motion de M^{me} Magali Zuercher*: «L'ouverture des <Portes St-François>, l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons!» (Trx). MARC-OLIVIER BUFFAT.
4. *Postulat de M. Giampiero Trezzini*: «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe», et *postulat de M^{me} Andrea Eggli*: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis). Sans eau, pas de vie.» (Trx, AGF). ROLAND OSTERMANN.
5. *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 sign.)*: «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.
6. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72^{bis} – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie.» (AGF). NICOLAS GILLARD.
7. *Rapport-préavis N° 2007/22*: Introduction d'une politique de développement durable en ville de Lausanne. 7^e PARTIE. Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21. Réponse aux motions, postulat et pétitions: Diane Gilliard «Pour une maison des associations», Eddy Ansermet «Pour une radicale amélioration du service public», Marc Dunant «Accueil du public dans l'Administration», Carl Kyril Gossweiler «Pour une information du public respectueuse du public», Carl Kyril Gossweiler «Pour une ouverture cohérente de l'information au public». (AGF, EJE, SPS, CLP, Trx, SSE, SI). ROLAND RAPAZ.
8. *Rapport-préavis N° 2007/25*: Réponse à divers postulats, motions et pétitions. (AGF, Trx, EJE, SI). LAURENT GUIDETTI.
9. *Rapport-préavis N° 2007/26*: Réponse de la Municipalité à la motion Jacques Bonvin «Etude des possibilités de migration de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts». (AGF). VINCENT ROSSI.
10. *Motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts* demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. (SPS, AGF, EJE). ALAIN HUBLER.
11. *Préavis N° 2007/35*: Plan partiel d'affectation «camping de Vidy», concernant les terrains compris entre le chemin du Camping, le chemin des Ruines-Romaines et le chemin bordant le lac. Radiation du PPA N° 651 du 26 juin 1991. (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.
12. *Pétition de M^{me} Dominique Marin Wursten et consorts (79 sign.)* demandant la mise en place d'un système de ralentissement de la circulation à la route du Jorat, à Montblesson. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.
13. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les coopératives de locataires: une façon d'accéder au logement à promouvoir.» (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.
14. *Rapport-préavis N° 2007/33*: Collège de Villamont: réfection, agrandissement et transformations. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens intitulé «Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier». (EJE, Trx). NICOLE GRIN.
15. *Rapport-préavis N° 2007/34*: Création d'une crèche garderie aux fins d'accueillir notamment les enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'Administration communale. Réponse à la motion de M^{me} Thérèse de Meuron. (AGF, EJE). MARIA VELASCO.
16. *Préavis N° 2007/38*: Parcelle N° 15'320 sise à Pra Roman. Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge. (CLP). MAURICE CALAME.
17. *Préavis N° 2007/43*: Révision complète d'un groupe turbine-alternateur de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. (SI). YVES-ANDRÉ CAVIN.

17 bis. *Rapport-préavis N° 2007/44*: Modernisation des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy. Augmentation de la capacité d'accueil du port de Vidy. Projet de 1998 remanié et demande de crédit complémentaire. Alimentation en eau et en électricité. Rénovation et création de W.-C. publics et de douches. Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller. (SPS, Trx, SI). VINCENT ROSSI.

18. *Préavis N° 2007/46*: Implémentation du module SAP Energy Data Management aux Services industriels. Réaménagement de locaux. Crédit complémentaire pour la mise en œuvre de la deuxième étape du projet SAP. (SI). ROLAND RAPAZ.

18 bis. *Préavis N° 2007/51*: Modification du règlement de la taxe de séjour. (AGF). ALAIN HUBLER.

19. *Préavis N° 2007/53*: Constitution et participation au capital-actions d'une société de commercialisation d'électricité et de produits associés. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

20. *Projet de règlement de M. Yves Ferrari* permettant la création de commissions spécialisées. (16^e). REPRISE DE LA DISCUSSION PRÉALABLE.

21. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis N° 2007/28. (1^{re}). DISCUSSION PRÉALABLE.

22. *Motion de M^{me} Isabelle Truan* visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (1^{re}). DISCUSSION PRÉALABLE.

23. *Motion de M. Alain Hubler*: «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon». (1^{re}). DISCUSSION PRÉALABLE.

24. *Motion de M. Marc-Olivier Buffat*: «Soutenir l'ECAL». (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

25. *Motion de M^{me} Andrea Eggli*: «L'eau est un bien public, elle doit être gérée par les collectivités publiques.» (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

26. *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour faciliter la mobilité douce dès l'école». (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

27. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

28. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (2^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

29. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise.» (3^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

30. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Naturalisation – Qu'il est loin le temps des faiseurs de Suisses. Modification de l'art. 39 bis du Règlement communal.» (3^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

31. *Motion de M. Roland Ostermann*: «Cachez ces conteurs que je ne saurais voir!» (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

32. *Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Mendicité! Ne pas mettre la Ville devant un fait accompli, mais prendre nos responsabilités...» (4^e). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

33. *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «Les emballages: ça PET sous toutes les formes!» (17^e) [Trx]. DISCUSSION.*

34. *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal: un trou de Fr. 300 millions supplémentaires pour la Ville?» (12^e) [AGF]. DISCUSSION.*

35. *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Plus d'espace incitatif pour les immeubles écologiques». (15^e) [Trx]. DISCUSSION.*

36. *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux». (8^e/05) [AGF]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: **11.12** (18 h 00, séance double – Casino de Montbenon, Salle des Fêtes), **12.12** (19 h 00 – Casino de Montbenon, Salle des Fêtes), **22.1** (18 h 00, séance double), **5.2**, **26.2** (18 h 00, séance double), **11.3**, **8.4**.

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente:

Le secrétaire:

Myriam Tétaz

Vacant

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE**I. RAPPORTS**

23.10 *Préavis N° 2007/47*: Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2008. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

23.10 *Préavis N° 2007/48*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2008. Plan des investissements pour les années 2008 et 2009. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

6.11 *Préavis N° 2007/50*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2008. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

20.11 *Préavis N° 2007/54*: Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2008. (SSE). COMMISSION DES FINANCES.

20.11 *Préavis N° 2007/55*: Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2008. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

20.11 *Préavis N° 2007/56*: Crédits supplémentaires pour 2007 (2^e série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

7.2.06 *Pétition de M. Carl K. Gossweiler* pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

27.6.06 *Pétition de l'Association des étudiants de l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

12.9.06 *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.11.06 *Rapport-préavis N° 2006/55*: «Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage». Réponse au postulat de M. Serge Segura. (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

7.11.06 *Pétition de Mme Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre Municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition de M. Martial Deléchat, Mme Jenny Goy et consorts (1035 sign.)* «Contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7: halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 sign.)*: «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses! Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.2 *Rapport N° 2006/2*: Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

13.2 *Pétition de Mme Geneviève Chiché*: «Chômage: pas de travail mais peut-être des idées». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.3 *Rapport-préavis N° 2007/4*: Règlement du Conseil communal. Adaptation aux dispositions légales en vigueur. Avis préalable de la Municipalité sur les projets de règlements de Mme Nicole Grin et de MM. Michel Brun, Georges Arthur Meylan, Georges Glatz, Pierre Santschi et Marc Dunant. (AGF);

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/4 bis*: Règlement du Conseil communal. Modifications supplémentaires proposées par la commission du Conseil communal nommée pour examiner le rapport-préavis N° 2007/4, du 1^{er} février 2007. Avis préalable de la Municipalité sur le projet de règlement de Mme Françoise Longchamp et consorts concernant les interpellations urgentes. (AGF). ROGER COSANDEY.

27.3 *Rapport-préavis N° 2007/11*: Réponse au postulat de Mme Solange Peters «Pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale». (AGF). DIANE GILLIARD.

15.5 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». (AGF). ANDRÉ GEBHARDT.

15.5 *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville!» (Trx, SI, SSE). ROLAND RAPAZ.

15.5 *Projet de règlement de Mme Stéphanie Apothélos*: «Proposition de modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: Indemnités pour frais de baby-sitting». (AGF). OLIVIER MARTIN.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/20*: Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne. Réponse au postulat de Mme Claire Attinger et consorts. (CLP). TRISTAN GRATIER.

15.5 *Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 sign.)* pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.5 *Pétition de Mme Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

26.6 *Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 sign.)* demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

4.9 *Pétition de M. Louis Calame et consorts (29 sign.)* sur l'heure de fermeture des bureaux de vote lausannois. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/36*: Pour une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin. (Trx, CLP, SI). ROGER COSANDEY.

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/37*: Aménagement du site de Sauvabelin. Réponse à la motion Fabrice Ghelfi «Pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin». (EJE, Trx, SSE, CLP). DAVID PAYOT.

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/40*: Accès à l'information et aux prestations sociales. Réponse à la motion Charles-Denis Perrin et consorts demandant à la Municipalité de participer au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur. (SSE). LUCAS GIRARDET.

2.10 *Pétition des commerçants lausannois (1108 sign.)*: «Super City Management – Non merci!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

2.10 *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.)*: «Ne défigurons pas le collège de Villamont!» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.10 *Rapport-préavis N° 2007/41*: Politique du logement – S'impliquer sur le marché libre. Réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

23.10 *Rapport-préavis N° 2007/42*: Réponse au postulat de Mme Andrea Egli «Pour l'aménagement de la Dune de Malley». (SSE). ANDREA EGGLI.

23.10 *Rapport N° 2007/1*: Rapport sur l'état des motions, postulats, projets de règlement et pétitions dont le délai de réponse est échu ou ne pourra pas être respecté. COMMISSION DE GESTION.

23.10 *Rapport-préavis N° 2007/44*: Modernisation des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy. Augmentation de la capacité d'accueil du port de Vidy. Projet de 1998 remanié et demande de crédit complémentaire. Alimentation en eau et en électricité. Rénovation et création de

W.-C. publics et de douches. Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller. (SPS, Trx, SI). VINCENT ROSSI.

23.10 *Préavis N° 2007/45*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Cour, l'avenue du Mont-d'Or, la limite sud des parcelles N°s 4680 et 4674 et la limite ouest des parcelles N°s 4669, 4675 et 4676. Radiation du plan légalisé N° 338 du 17 août 1954. Modification partielle du plan des limites des constructions du plan général d'affectation du 26 juin 2006. (Trx). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

23.10 *Pétition de Mme Anne Decollogny et consorts (344 sign.)*: «Pour une avenue Vinet plus conviviale». COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.10 *Pétition de M. Alain Bron (1 sign.)*: «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin». COMMISSION DES PÉTITIONS.

6.11 *Postulat de Mme Elisabeth Müller*: «Ne jetons plus la biomasse au feu!» (Trx). STÉPHANIE APOTHÉLOZ.

6.11 *Préavis N° 2007/51*: Modification du règlement de la taxe de séjour. (AGF). ALAIN HUBLER.

6.11 *Préavis N° 2007/52*: Avenue du Chablais 30. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la Société coopérative Cité-Derrière. (CLP). SYLVIANNE BERGMANN.

20.11 *Préavis N° 2007/57*: Création d'une structure de coordination de l'accueil familial. Renforcement du statut des «accueillantes» en milieu familial. Création d'une nursery garderie de 22 places. (EJE). YVAN SALZMANN.

20.11 *Pétition de l'Académie champagnacienne et consorts (178 sign.)*: «Un Champignac d'airain pour Lausanne». COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5°/03). DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2°/04). DISCUSSION.

13.6.06 *Interpellation de Mme Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le <Site associatif du 52>?» (19°/06). DISCUSSION.

21.11.06 *Interpellation de Mme Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7°/06). DISCUSSION.

13.3 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e). DISCUSSION.

2.10 *Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts* : « Qui sème le vent récolte la tempête... » (2^e). DISCUSSION.

2.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines... » (2^e). DISCUSSION.

2.10 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire ? » (2^e). DISCUSSION.

2.10 *Interpellation de M^{me} Florence Germond* : « Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne ? » (2^e). DISCUSSION.

2.10 *Interpellation de M. Raphaël Abbet et consorts* : « Rapport d'audit sur la police, droit d'information du Conseil communal... » (2^e). DISCUSSION.

23.10 *Interpellation de M. Jacques Pernet* : « Quelles mesures pour que Lausanne soit l'une des villes les plus accueillantes de l'EURO 08 ? » (3^e). DISCUSSION.

23.10 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Eurofoot 2008 : quels horaires d'ouverture pour les commerces à Lausanne ? » (3^e). DISCUSSION.

6.11 *Interpellation de M. Roland Ostermann* au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet. (4^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 20 novembre 2007, première partie

Membres absents excusés : M^{me} Claire Attinger Doepper, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Florence Germond, M^{me} Nicole Graber, M. Albert Graf, M^{me} Claude Grin, M. Xavier de Haller, M^{me} Marie-Claude Hofner, M. François Huguenet, M. Axel Marion, M. Claude Mettraux, M. Thi Nguyen, M. Francisco Ruiz Vazquez, M. René Schaller, M^{me} Elena Torriani.

Membres absents non excusés : M^{me} Caroline Alvarez, M. André Mach.

Membres présents	82
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, au Casino de Montbenon.

La présidente : – Mesdames et Messieurs, veuillez prendre place, s’il vous plaît, que nous puissions commencer. Il semble que le quorum soit atteint, je déclare donc ouverte cette séance.

Nous allons procéder à l’assermentation de M^{me} Natacha Litzistorf (Les Verts), qui remplace M^{me} Adèle Thorens-Goumaz, démissionnaire.

Prestation de serment de M^{me} Natacha Litzistorf (Les Verts), remplaçant M^{me} Adèle Thorens (Les Verts), démissionnaire

La présidente : – Je prie les huissiers de bien vouloir conduire devant l’estrade M^{me} Litzistorf, notre nouvelle collègue, et demande à l’assemblée et au public de se lever et de faire silence.

Madame, je vais vous lire la formule du serment puis, à l’appel de votre nom, vous lèverez la main droite en déclarant : « Je le promets ».

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M^{me} Natacha Litzistorf.)

Je prends acte de votre serment et vous remets l’extrait de l’assemblée de commune attestant de votre nomination et de votre assermentation. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous prie de prendre place dans cette salle, au gré de vos convenances et de vos affinités politiques. L’assemblée peut s’asseoir.

Nous pouvons passer au point 1 de l’ordre du jour, communications. Vous avez la parole, Monsieur Ballenegger.

M. Jacques Ballenegger, secrétaire ad interim : – Merci, Madame la Présidente. La liste est assez longue. Tout d’abord, M^{me} Silvia Zamora a annoncé qu’elle aurait une heure de retard environ ce soir et prie de l’en excuser. Nous avons encore reçu plusieurs lettres de la Municipalité :

Demande d’urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2007/35, 2007/33, 2007/34, 2007/43, 2007/46, 2007/53, 2007/44, 2007/51

Lettre

Madame Myriam Tétaz
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 novembre 2007

Séance du Conseil communal du 20 novembre 2007

Madame la Présidente,

Ayant examiné l’ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants :

Chiffre 11 – Préavis N° 2007/35 : Plan partiel d’affectation « camping de Vidy », concernant les terrains compris entre le chemin du Camping, le chemin des Ruines-Romaines et le chemin bordant le lac. Radiation du PPA N° 651 du 26 juin 1991.

Motif : *L’adoption des conclusions du préavis entraînera des modifications dans l’occupation des terrains affectés au camping de Vidy. Il est préférable que celles-ci soient apportées durant l’hiver, à un moment où la fréquentation est peu importante.*

Chiffre 14 – Rapport-préavis N° 2007/33 : Collège de Villamont : réfection, agrandissement et transformations. Demande de crédit d’ouvrage. Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens intitulé « Plus d’espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier ».

Motif: Les travaux doivent impérativement être entrepris hors des périodes scolaires. Il en découle que les soumissions doivent être lancées au plus tôt de manière à ne pas retarder le début des travaux.

Chiffre 15 – Rapport-préavis N° 2007/34 : Création d'une crèche garderie aux fins d'accueillir notamment les enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'Administration communale. Réponse à la motion de M^{me} Thérèse de Meuron.

Motif: Il convient de ne pas retarder l'ouverture de la crèche.

Chiffre 17 – Préavis N° 2007/43 : Révision complète d'un groupe turbine-alternateur de l'aménagement hydroélectrique de Lavey.

Motif: Les délais de livraison d'un groupe turbine-alternateur sont très longs. Il convient de ne pas différer la commande.

Chiffre 18 – Préavis N° 2007/46 : Implémentation du module SAP Energy Data Management aux Services industriels. Réaménagement de locaux. Crédit complémentaire pour la mise en œuvre de la deuxième étape du projet SAP.

Motif: Le projet SAP implique des partenaires des SIL (également utilisateurs de SAP). Il importe de ne pas leur faire supporter les conséquences d'un éventuel retard dans le déploiement de cette partie du dispositif informatique de la direction.

Chiffre 19 – Préavis N° 2007/53 : Constitution et participation au capital-actions d'une société de commercialisation d'électricité et de produits associés.

Motif: La création de la société de commercialisation d'électricité et produits associés concerne l'ensemble des partenaires du projet. Il convient de ne pas leur faire supporter les conséquences d'un retard lausannois. Au surplus, la concrétisation du projet s'inscrit dans le cadre de délais qui doivent être impérativement respectés.

Chiffre 17 bis – Rapport-préavis N° 2007/44 : Modernisation des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy. Augmentation de la capacité d'accueil du port de Vidy. Projet de 1998 remanié et demande de crédit complémentaire. Alimentation en eau et en électricité. Rénovation et création de W.-C. publics et de douches. Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller.

Motif: Les travaux doivent impérativement pouvoir débuter en janvier 2008.

Chiffre 18 bis – Préavis N° 2007/51 : Modification du règlement de la taxe de séjour.

Motif: Il est impératif de ne pas se trouver sans aucune base légale à partir du 1^{er} janvier 2008.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Elaboration d'un plan directeur de gestion des déchets. Ouverture d'un compte d'attente pour mandat d'études et prestations liées

Communication

Lausanne, le 6 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 11 octobre 2007, l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 150'000.– pour couvrir les frais des études et des démarches nécessaires à l'établissement d'un « plan directeur de gestion des déchets ».

Ce plan aura pour objectif de définir la politique et la stratégie en matière de gestion des déchets sur le territoire lausannois en abordant notamment les différents aspects suivants : état des lieux, forces et faiblesses du système actuel ; définition des objectifs politiques et stratégiques pour les 10 à 15 prochaines années ; actions à entreprendre, nouveaux moyens de collecte et de traitement, sensibilisation, formation, synergies et collaborations à rechercher ; moyens de financements à mettre en œuvre ; planification de la mise en œuvre du plan ; indicateurs et outils de contrôle.

Il permettra notamment de répondre à la problématique actuelle du choix du mode de financement de la gestion des déchets pour lequel aucun consensus ne semble se dégager à l'issue de la consultation de tous les groupes du Conseil communal.

La Municipalité entend, au travers de l'élaboration du plan directeur, entreprendre une démarche participative associant les partis politiques et les principaux groupes d'opinion actifs et concernés.

Consultée, conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 24 octobre 2007, prononcée favorablement à ce sujet.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Quartier les Fiches-Nord – Concours d’urbanisme et d’architecture pour la création de logements. Ouverture d’un compte d’attente

Communication

Lausanne, le 6 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité, dans sa séance du 20 septembre 2007, a décidé l’ouverture d’un compte d’attente de Fr. 340’000.–, montant qui sera balancé par imputation sur le crédit qui sera prochainement demandé au Conseil communal par voie de préavis.

Conformément à l’article 97 *bis* du Règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à la commission des finances de votre Conseil, qui a donné un préavis positif lors de sa séance du 24 octobre 2007.

Vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d’agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Réaménagement de la place du Tunnel. Ouverture d’un compte d’attente

Communication

Lausanne, le 6 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 6 mai 1999, la Municipalité a pris acte de la motion de M. Grégoire Junod intitulée « Pour un réaménagement de la place du Tunnel ». Le motionnaire lui demandait d’étudier des pistes afin de faire de cet espace, rendu aux piétons, un lieu d’échanges et de rencontres.

La mise en service du m2, l’an prochain, impliquera une redéfinition du réseau des tl (réseau tl 08), avec la disparition du terminus des lignes régionales N°s 60, 62 et 85 à la place du Tunnel et la suppression des arrêts des lignes N°s 5 et 6.

Un montant de Fr. 8 millions pour le réaménagement de la place du Tunnel a été inscrit au plan des investissements pour 2009.

Un groupe de travail sur les espaces publics, « GEP Tunnel », a été mis en place fin 2006. Il est chargé de préparer un

concours de projet en une phase pour le réaménagement de la place du Tunnel ainsi que de la rue des Deux-Marchés. Ce concours sera lancé début 2008.

Les objectifs aujourd’hui retenus pour le concours sont :

- redonner de l’espace aux piétons en définissant des lieux propices aux rencontres, aux activités de quartier, en améliorant les arrêts des transports publics ;
- favoriser la mobilité douce, notamment les deux-roues non motorisés ;
- conserver une identité et une qualité végétale à la place ;
- conserver l’offre actuelle en places de stationnement (pas d’augmentation) en surface et/ou en souterrain ;
- redéfinir un concept de circulation partant du schéma des déplacements du Plan directeur communal de 1995 ;
- fournir des conditions adéquates d’exploitation aux tl.

Les données du concours prendront également en compte les développements de l’étude « Axes forts » menée conjointement par le Canton et les Communes de l’agglomération lausannoise.

Préalablement au lancement dudit concours, il est nécessaire d’étudier et de retenir un certain nombre de schémas de circulation qui figureront dans les données du concours. Pour cela, un mandat d’études doit pouvoir être donné à un bureau d’ingénieurs en circulation.

Eléments du compte d’attente

Estimatif des travaux : Fr. 8 millions, soit une surface d’environ 14’200 m² à Fr. 550.–/m².

Mandat d’étude de circulation	Fr. 30’000.–
Concours de projet en une phase	Fr. 205’000.–
Développement du projet avant préavis de financement	Fr. 115’000.–
Total	Fr. 350’000.–

La Municipalité, dans sa séance du 13 septembre 2007, a accepté l’ouverture d’un compte d’attente de Fr. 350’000.–. Le montant sera balancé, par imputation, dans le futur crédit de réalisation.

Conformément à l’article 97 *bis* du Règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à l’appréciation de la Commission permanente des finances, laquelle, dans sa séance du 24 octobre 2007, a préavisé positivement.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication et vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l’expression de ses sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Agrandissement de la chaufferie à Malley pour permettre la poursuite du développement chauffage à distance (CAD) au sud et à l'ouest de la ville.
Ouverture d'un compte d'attente**

Communication

Lausanne, le 6 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 4 octobre 2007, la Municipalité a autorisé les Services industriels à ouvrir un compte d'attente de Fr. 100'000.– pour l'étude de l'augmentation de puissance de la chaufferie de Malley à 24 MW afin de couvrir les besoins futurs du réseau de chauffage à distance du Sud-Ouest.

Cette décision, conformément à l'article 97 *bis* du Règlement de votre Conseil, a été transmise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 24 octobre 2007.

Le montant de ce compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil par voie de préavis.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Pétition des habitants de la Cité pour une meilleure gestion des places de parc et des macarons de la zone L

Communication

Lausanne, le 6 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Préambule

En matière de stationnement, il semble utile de rappeler que la Ville de Lausanne n'est propriétaire que de 22'000 places publiques sur une offre totale de 75'000 unités dont 53'000 dépendent uniquement du secteur privé. La gestion des places publiques vise à répondre au mieux aux besoins, souvent antagonistes, des différentes catégories d'usagers : résidents, visiteurs, commerçants, handicapés, livreurs, utilisateurs de deux-roues, etc.

Les zones macarons ont été mises en place progressivement depuis 1995 et elles sont aujourd'hui au nombre de

quatorze, réparties sur l'ensemble du territoire urbain lausannois. Après une longue réflexion, la Ville a décidé de mettre en place en 1997 une gestion du parcage privilégiant les résidents du centre ville sous la forme d'une zone macaron, malgré le fort taux d'utilisation du stationnement. La zone du centre ville, dénommée zone L, jouit effectivement d'une situation particulière en comparaison des autres zones existantes sur le territoire communal puisque toutes les places de cette zone sont payantes. En effet, cette dernière, qui comporte environ 1800 places au total, regroupe de très nombreux commerces et centres d'activités. Il s'agissait donc de concilier à la fois les intérêts des habitants, des commerçants et des clients-visiteurs. Si les premiers désirent pouvoir garer leur véhicule pour des périodes prolongées, les seconds souhaitent avant tout un taux de rotation des places élevé afin que celles-ci puissent être utilisées par un maximum de clients au cours d'une journée.

Un compromis devait donc être trouvé afin de gérer au mieux des besoins très différents. C'est la raison pour laquelle il a été décidé pour la zone du centre ville :

- d'instaurer un quota de 1000 macarons au maximum pour les résidents et les entreprises ;
- de limiter les places macarons au nombre de 600 afin de garantir l'accessibilité aux commerces pour les clients.

Un quota de macarons a été également fixé dans les autres zones macarons, mais jusqu'à ce jour, le nombre d'autorisations délivrées est toujours resté inférieur à la limite fixée. En outre, si la proportion de places macarons est nettement plus élevée dans les autres zones, cela est dû au fait que les activités de service et de commerce y sont nettement moins nombreuses qu'au centre ville.

Enfin, si la zone macarons du centre ville dispose d'un peu moins de 1800 places publiques, les garages souterrains à usage public (Bellefontaine, Mon-Repos, Riponne, Saint-François, Centre, etc.) situés dans ce périmètre, ainsi que les parkings particuliers des immeubles offrent au moins 5400 places privées.

Force est alors de constater que l'offre en places publiques dans la zone L n'atteint même pas 25 % de l'offre globale en stationnement qui se situe autour de 7200 unités, dont environ 5400 sont sur le domaine privé et hors de la compétence de gestion du parcage de la Ville. Pour rappel, il convient de préciser que le macaron est une autorisation de stationnement pour du parcage de longue durée, permettant d'utiliser les places de parc situées sur le domaine public et clairement définies à cette intention. Ces macarons sont octroyés uniquement aux résidents lausannois et aux entreprises ayant leur siège en ville. En aucun cas, le macaron ne garantit l'accessibilité à une place de parc du domaine public.

Compte tenu des expériences menées précédemment dans les zones A à G, la Ville a convenu du ratio de 1000 macarons

pour 600 places. Il s'avère à l'usage que cette proportion correspond bien à l'utilisation des véhicules des résidents et des entreprises.

Réponse aux propositions des pétitionnaires

1. « de mettre toutes les places de cette zone en places macarons »

S'il est vrai que cette proposition faciliterait le parage des résidents en journée, elle conduirait conjointement et inévitablement à une diminution de l'accessibilité aux commerces du centre ville. La répartition des places accessibles aux détenteurs d'un macaron L tient compte de cette double contrainte : faciliter le stationnement des habitants et garantir une bonne accessibilité aux commerces.

Au demeurant, dans toutes les zones macarons, un certain nombre de places publiques (variable selon les zones et directement fonction des besoins locaux) ne sont pas non plus accessibles aux détenteurs d'un macaron afin de garantir tout au long de la journée une bonne accessibilité aux clients-visiteurs de ces zones.

De surcroît, en soirée, la mesure proposée ne diminuerait nullement le trafic de la clientèle nocturne du quartier de la Cité à la recherche d'une place de stationnement. Non seulement le stationnement payant prend fin à 19 h 00 en semaine (17 h 00 le samedi), mais, même dans l'hypothèse où ce stationnement deviendrait payant, il y a fort à parier que les automobilistes continueraient à essayer de s'y garer et la pénibilité pour les habitants d'y trouver une place libre en soirée ne serait pas diminuée. Le nombre élevé d'établissements publics de la Cité engendre immanquablement du trafic motorisé dans ce quartier. Nous ne pouvons que déplorer cet état de fait, mais nous ne pouvons contrevenir aux dispositions du plan directeur par une augmentation du nombre de places de parc sur le domaine public. Par contre, nous devons garantir un certain nombre de cases accessibles à tous les usagers y compris les clients-visiteurs.

2. « d'instaurer des places L jaunes réservées aux porteurs de macarons »

Tout d'abord, il y a lieu de rappeler qu'il n'est pas possible sur le domaine public de réserver des places de stationnement à des fins privées.

Si les places jaunes balisées sur le domaine public (handicapés, livreurs, taxis, police, cars) sont effectivement liées à une catégorie d'usagers, elles sont en revanche ouvertes à tous les usagers de cette catégorie sans distinction d'origine. Par exemple, les cases pour handicapés sont accessibles à toute personne détentrice d'une autorisation officielle indépendamment de sa provenance.

De plus, la proposition des pétitionnaires serait illégale, car elle privilégierait une catégorie d'usagers seuls détenteurs du macaron L au détriment des autres utilisateurs sur

l'unique critère de l'origine. Il n'est donc pas possible d'appliquer ce genre de mesures sur le domaine public.

Proposition de remplacement

Vis-à-vis des autres rues du quartier de la Cité (rues Cité-Devant et Cité-Derrière, rue de l'Académie, avenue de l'Université), la proportion de places accessibles aux macarons L aux abords de la rue Curtat est effectivement peu généreuse.

Une solution raisonnable et respectant le principe de «favoriser les habitants et garantir une accessibilité aux commerces» serait donc d'autoriser le stationnement des détenteurs d'un macaron L sur les places de la rue Saint-Etienne (7 places).

S'il est évident que cette mesure ne supprimera pas les problèmes rencontrés par les habitants de cette zone, il n'existe malheureusement pas de solution «miracle» dans ce quartier où l'offre en places de stationnement, tant privées que publiques, est des plus réduites vis-à-vis de la densité d'habitants et des centres d'activités.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Postulat de M. Roland Philippoz : «Soutenons l'encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles»

Dépôt

Lausanne, le 10 novembre 2007

(Signé) *Roland Philippoz*

Motion de M. Alain Hubler : «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne»

Dépôt

Lausanne, le 15 novembre 2007

(Signé) *Alain Hubler*

Postulat de M. Yves Ferrari: «Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W»

Dépôt

Lausanne, le 19 novembre 2007

(Signé) *Yves Ferrari*

Motion de M. Yves Ferrari: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W»

Dépôt

Lausanne, le 19 novembre 2007

(Signé) *Yves Ferrari*

Motion de M. Yves Ferrari: «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W»

Dépôt

Lausanne, le 19 novembre 2007

(Signé) *Yves Ferrari*

Projet de règlement de M. Yves Ferrari: «Pour des objets traités rapidement. Un pas vers l'efficience»

Dépôt

Lausanne, le 19 novembre 2007

(Signé) *Yves Ferrari*

Pétition du Comité de soutien à la maison de paille (env. 1670 signatures): Soutien au collectif Straw d'la Bale pour que la maison écologique construite sous l'avenue César-Roux à Lausanne puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience

Dépôt

Lausanne, le 20 novembre 2007

Texte de la pétition

Lausanne, le 5 Septembre 2007

Par ma signature, je fais part de mon soutien au collectif Straw d'la Bale, pour que la maison écologique construite

sous l'avenue César-Roux à Lausanne puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience.

A renvoyer à: Comité de soutien à la maison de paille, c/o Association ALKEMIA (KABAK), place du Vallon 18, 1005 Lausanne

Interpellation urgente de M. Claude Bonnard et consorts sur la situation financière des Docks fin 2007

Dépôt

Lausanne, le 20 novembre 2007

(Signé) *Claude Bonnard et 4 cosignataires*

Postulat de M. Vincent Rossi: «Une plate-forme de baignade à Ouchy»

Dépôt

Lausanne, le 14 novembre 2007

(Signé) *Vincent Rossi*

Postulat de M. Pierre Santschi: «Pour accueillir le m2 à la Sallaz»

Dépôt

Lausanne, le 20 novembre 2007

[Signé] *Pierre Santschi*

M. Jacques Ballenegger, secrétaire ad interim: – Nous avons reçu une lettre de M. François Iselin. Je vous donne quelques extraits, dont il a souhaité la lecture:

Extraits de la lettre de M. François Iselin

Lettre

François Iselin
Ch. de la Girarde 15
1066 Epalinges (Suisse)
D: ++41 21-784 08 25
E-Mail: francois.iselin@mail-box.ch

Conseil communal
M^{me} la présidente, Myriam Tétaz
Hôtel de Ville
Place de la Palud
1003 Lausanne

Epalinges, le 14 novembre 2007

(Lit la lettre.) «Lors du débat sur la Maison de paille à la séance du Conseil communal du 6 novembre dernier, MM. D. Brélaz et J.-L. Chollet m'ont désigné comme l'instigateur de ladite construction.

[...]

Contrairement à ce qu'a affirmé M. Brélaz devant le Conseil, je n'ai jamais construit de maison en paille dans mon jardin, ni n'ai, heureusement, eu à la démolir! Je regrette que sa curiosité pour l'écologie ne l'ait pas incité à lire mes publications ou visiter mon site sur cette recherche et développement d'un processus de construction d'habitations durables. Il y aurait eu ce prototype n'était construit qu'avec des matériaux industriels recyclables et constaté que cette réalisation n'avait pas à être «démolie» puisqu'elle est totalement démontable.

[...]

Quant à M. le conseiller communal Jean-Luc Chollet, il a eu, lui, la maladresse de me désigner par mes initiales, «F.I.», car reprenant les propos du syndic, l'assemblée savait qu'il ne pouvait s'agir que de l'architecte palinzard, inventeur de Domobile. Je ne suis ni l'âme ni le cerveau de la Maison de paille, mais qu'un modeste porte-parole des dizaines de pionniers et pionnières qui se sont attelés à la tâche admirable de la concevoir, la construire et la défendre.

Se réfugier derrière le légalisme pour condamner cette réalisation relève du refus paresseux d'entrer en matière sur les réponses qui doivent être données urgemment à la crise écologique, énergétique et climatique qui menace la planète.

[...]

La construction expérimentale en paille et argile est le seul fait d'une équipe de jeunes entrepreneurs, créatifs et compétents. A leur demande, j'ai découvert leur projet de Maison de paille la veille de sa mise en œuvre! (...) Je me battrais pour qu'elle demeure comme autant de preuves d'autres façons de construire que celles qui nous sont imposées.»

(Signé) *François Iselin, architecte EPFL*

Copie: Municipalité de Lausanne, Monsieur le Syndic, Daniel Brélaz

M. Jacques Ballenegger, secrétaire ad intérim: – Le texte complet est à votre disposition.

Je vous rappelle que vous êtes invités à vous faire photographeur à l'entrée de la salle. J'attire votre attention sur le

fait que, suivant comment ça se passe, cela crée un surcroît de travail considérable pour le Secrétariat du Conseil communal. Je vous remercie de lui éviter toute surcharge inutile.

Enfin, sur un mode plus convivial, je vous signale qu'une pendaison de crémaillère de la nouvelle salle du Conseil communal dans l'Hôtel de Ville à la Palud sera fixée le 15 janvier 2008 à 19 h. Par la même occasion, vous recevrez les cartes qui porteront les photos faites aujourd'hui à l'entrée et qui vous permettront de voter dans la nouvelle salle. Vous pourrez aussi tester les installations électroniques. J'en ai terminé.

La présidente: – Merci, Monsieur Ballenegger. M. Luc Chessex sera encore là la prochaine séance pour photographier ceux qui auraient été absents. Vous pouvez aussi vous faire photographeur pendant la pause.

Nous avons reçu deux lettres de démission, que je vous lis:

**Démission du Conseil communal
de M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.)**

Lettre

Ville de Lausanne
Madame Myriam Tétaz
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 19 novembre 2007

*Démission du Conseil communal
pour le 3 décembre 2007*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs du Conseil communal,

Suite aux résultats du deuxième tour des élections fédérales, je suis appelée à siéger au Grand Conseil. Adhérant à la pratique du non-cumul des mandats en usage au Parti socialiste lausannois, je vous présente dès lors ma démission du Conseil communal et, par conséquent, de la Commission des pétitions, pour le 3 décembre prochain.

J'ai eu énormément de plaisir à siéger dans notre hémicycle. Mon passage au Conseil communal a en effet représenté une expérience passionnante, riche en apprentissages et rencontres. Ainsi si j'aborde mon nouveau mandat politique avec enthousiasme, ce n'est pas sans émotion que je m'assieds pour une dernière fois au sein de notre Conseil.

En plus de mes meilleurs vœux pour la suite de vos travaux, recevez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, mes plus cordiales salutations.

(Signé) *Stéphanie Apothéloz, Conseillère communale*

Démission du Conseil communal de M. Lucas Girardet (Les Verts)

Lettre

Lucas Girardet
Croix-Rouges 3
1007 Lausanne

Conseil communal
M^{me} Myriam Tétaz
Présidente
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 19 novembre 2007

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

Démission du Conseil communal

Appelé à siéger au Grand Conseil suite aux élections fédérales et ne souhaitant pas cumuler deux mandats législatifs, je vous fais part de ma démission du Conseil communal et par conséquent de la Commission consultative de naturalisation pour le 21 novembre 2007.

Bien que des plus brefs, mon passage au sein de ce Conseil aura été riche en enseignements et c'est avec plaisir que je suivrai, de loin, les principaux chantiers qui vous occuperont ces prochains mois ou années.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues, mes cordiales salutations.

(Signé) *Lucas Girardet*

La présidente : – Madame Apothéloz, Monsieur Girardet, vous n'avez fait qu'un court passage dans ce Conseil communal, en particulier M. Girardet. Faut-il le regretter ? Il faut plutôt vous féliciter d'accéder au Grand Conseil suite à la brillante élection de vos colistiers devenus conseillers aux Etats. Bonne chance dans vos nouvelles fonctions, et merci de ce que vous avez pu apporter à votre groupe et au Conseil communal dans ce court laps de temps.

Se pose maintenant la question de la suite de notre séance. Votre Bureau avait mis au point un ordre du jour qui, après les questions orales, prenait l'interpellation urgente en suspens, puis voulait tenir compte des droits des conseillers communaux, en traitant quelques interpellations non urgentes avant de passer au point C. Mais, le 15 novembre, me parvenaient les demandes d'urgence de la Municipalité. De mémoire de conseiller communal, je crois qu'on ne s'est jamais trouvé devant tant d'urgences. Est-ce pour arriver à égalité de score ? Le 23 octobre, il y avait déjà huit interpellations urgentes ! Nous voilà, du coup, contraints de prolonger la séance. Or certaines personnes ne souhaitent pas rentrer trop tard et désirent que nous finissions avant minuit, parce qu'elles n'ont plus de transports publics. Il faudrait faire un débat sur les urgences, mais ça nous prendrait beaucoup trop de temps.

Dès lors, le Bureau vous propose qu'après les questions orales, l'interpellation de M. Voiblet et l'initiative de M. Ferrari, restées en suspens, nous sacrifions les interpellations non urgentes pour passer immédiatement à la partie C. Nous traiterons alors les huit demandes d'urgence de la Municipalité, dans l'ordre où elles ont été proposées, puis la nouvelle interpellation urgente reçue juste avant la séance. Nous verrons alors quelle heure il est et comment nous pouvons continuer. Cette façon de faire vous convient-elle ? Il semble.

Nous prenons la partie B de l'ordre du jour, questions orales.

Questions orales

Question

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Ma question concerne l'aménagement de la Sallaz et de sa route de contournement. Elle s'adresse à M. Français, que j'ai d'ailleurs informé préalablement de mon intention.

Le 4 juillet 2007, le Tribunal administratif a décidé d'annuler les décisions du Conseil communal à propos de la route de contournement, du PPA et de tout ce qui entoure le projet du m2 à la Sallaz. La Municipalité a alors présenté un calendrier pour l'automne 2007, qui prévoyait une mise à l'enquête en septembre et un préavis sur cet objet qui nous serait adressé en novembre. Les grands esprits se rencontrent : en effet, ce qui était prévu pour septembre 2007, vraisemblablement, a paru aujourd'hui dans la *Feuille des avis officiels (FAO)*. Il y a donc du retard, puisque le préavis devrait sortir en novembre. D'où ma question : quels sont les intentions et le calendrier de la Municipalité pour la suite, et notamment pour le préavis initialement prévu pour novembre 2007 ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Cette même question a déjà été posée il y a quinze jours,

mais je veux bien répéter les informations que j'ai données à propos des travaux sur la place de la Sallaz.

Trois mises à l'enquête vont commencer tout prochainement. Celle pour laquelle vous posez la question débute très exactement demain matin, 21 novembre, pour trente jours. Contrairement à ce que vous dites, le Tribunal n'a pas annulé les décisions du Conseil communal: il a demandé de mettre à l'enquête les mesures conservatoires supplémentaires que vous avez demandées par amendement au préavis. C'est pourquoi nous viendrons de nouveau devant le Conseil communal pour que vous ratifiez cette décision. C'est un choix décidé par le Tribunal administratif: on prend acte et on va de l'avant.

Les démarches auprès de l'Etat ont commencé au mois de mai. Elles nécessitent de fournir différents éléments, notamment concernant le rapport et l'étude d'impact. Cela a été fait. Comme les mandataires étaient débordés par le travail, et plus particulièrement celui qui traite du bruit, toute la procédure a pris deux mois de retard. Cela a reporté d'autant les intentions de la Municipalité.

Deux autres procédures encore sont en cours. L'une concerne la modification du bâtiment C, avec deux étages supplémentaires, conformément à votre demande de densification. La procédure débutera dans la semaine. La dernière, c'est le déménagement des activités des tailleurs de pierre, situées actuellement au niveau de l'usine Tridel. Elles seront déplacées dans la partie inférieure. En effet, le PPA est entré en force, puisqu'il ne présentait pas d'autre problème.

Telles sont les informations sur la route de contournement de la Sallaz et ses compléments que je peux vous donner aujourd'hui.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Pour manifester notre bonne volonté et notre désir de faire avancer ce projet, je profite de déposer un postulat. Il s'intitule: «Pour accueillir le m2 à la Sallaz» et fait quelques propositions. Il sera évidemment traité à la suite de l'ordre du jour, de manière normale, mais j'en fais déjà cadeau à la Municipalité.

Question

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – Ainsi donc, en matière de *mobbing* et de conflit du travail, notre voltairien syndic a décidé de faire sienne la devise du docteur Pangloss: «Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.» Coluche aurait dit: «Circulez, y a rien à voir!»

En effet, c'est en lisant la liste des crédits supplémentaires que l'on apprend que la Ville doit payer Fr. 170'000.– à un employé ou une employée du Service d'architecture. On se souvient alors qu'il y a un peu plus d'une année, notre Conseil avait prié la Municipalité et son syndic de nous informer de cette procédure. Cette résolution est donc demeurée lettre morte. Je rappelle également, puisque j'y

étais, que la Commission de gestion, dans son rapport de l'année précédente, avait interpellé le syndic, lequel nous avait dit: «Vous n'y pensez pas! Un recours est prévu au Tribunal fédéral, nous vous informerons lorsque son issue sera connue.» Croyez-vous que nous ayons été informés de l'issue de ce recours? Que nenni! Puisqu'il n'y a pas eu de recours au Tribunal fédéral, mais un recours au Tribunal cantonal, rejeté aux frais de son auteur, c'est-à-dire le contribuable. Ainsi, non seulement on ne nous a pas tenus au courant de cette procédure, ni du résultat du recours, en violation flagrante de la résolution, mais on essaie maintenant de faire passer tout ceci dans les crédits supplémentaires. Bonjour la clarté et le souci d'informer le Conseil!

En d'autres termes, chers Collègues, on nous prend pour des «gnolus», nous ne sommes pas dignes d'être informés. A notre grande surprise, de surcroît, on lit aujourd'hui dans *20 Minutes* que le Conseil aurait été informé. Je lance ici un vibrant appel à mes chers collègues pour qu'ils me disent qui a été informé de l'issue de cette procédure et de ses aboutissements.

Monsieur le Syndic, pourquoi tant de mystères? Pourquoi ne pas nous dire ce qu'il en est exactement de cette procédure? Vous allez dire: «Oui, oui, mais c'est pas un jugement qui concerne le *mobbing*...» C'est à voir. J'aimerais lire les allégués de la procédure, le jugement. En tout cas, ils devraient être accessibles à la Commission de gestion, à laquelle vous étiez censé communiquer d'office et spontanément les résultats de ce recours.

Pour la forme, je rappelle le fameux préavis, «*Mobbing* et gestion des conflits». C'était la réponse à la motion de M. Vuillemin et nous avons renvoyé ce projet à son auteur. Depuis lors, nous attendons toujours.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – En 2005, en effet, à l'occasion du débat sur l'affaire qui avait coûté Fr. 800'000.– à la Commune, des questions très précises ont été posées à la Municipalité pour savoir si d'autres affaires étaient pendantes. J'en avais cité une, qui risquait de coûter Fr. 100'000.–. Le Tribunal cantonal a finalement satisfait cette revendication, non pas en recours mais en première instance. En effet, il n'y a pas de chambre inférieure, le Tribunal de district ne s'occupe pas de ce genre de problèmes. Ces Fr. 100'000.–, auxquels il faut ajouter le temps passé depuis le début de la cause et les intérêts judiciaires, sont devenus Fr. 170'000.– à la fin. C'était d'abord un conflit de travail, réglé dans un premier temps par la négociation: la personne a été déplacée plusieurs fois, à sa demande, puis il y a eu une convention de départ. Comme il y avait eu négociation, et voyant venir un recours tardif, la Municipalité a estimé que celui-ci comporterait sans doute pas un grand risque. Sur suggestion de l'avocat qui défendait sa cause, elle a fait une offre transactionnelle de seulement Fr. 10'000.–. Dans des affaires similaires, notre

avocat – un professionnel n'appartenant pas au Service juridique de la Ville – n'avait jamais connu de cas ascendant plus haut.

Le procès au Tribunal cantonal a eu lieu; les enquêtes et certains témoignages ont inspiré au juge – seulement à ce stade de la procédure – le soupçon d'un *mobbing* précédent. A réception du jugement du Tribunal cantonal, compte tenu de faits nouveaux dont elle n'avait pas connaissance concernant un employé retraité, alléguant non un *mobbing* grave, mais divers indices montrant des perspectives d'une situation pouvant éventuellement être reconnue comme correspondant à un cas limite de *mobbing*, la Municipalité a renoncé à recourir au Tribunal fédéral.

Nous avons donc informé le Conseil en 2005. Lorsque la Commission de gestion nous a posé une question, je ne sais plus à quel stade en était la procédure, nous avons répondu que ce cas était toujours pendant. Il est maintenant réglé. En effet, devant des faits nouveaux ignorés à l'époque, la Municipalité a renoncé à aller au Tribunal fédéral, elle a admis la sentence. Voilà ce qui s'est passé.

Question

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Ma question s'adresse à M. le directeur de la police. Du 7 au 9 décembre se tiendra une fois encore la Bourse aux armes à Beaulieu. Comme les années passées, il y aura très probablement un stand avec des objets de collection – les exposants les appellent ainsi – appartenant notamment à l'histoire du Troisième Reich et d'autres régimes totalitaires. Exposants et organisateurs ont beau se cacher derrière la loi et le libre commerce d'objets historiques, il n'en reste pas moins que les clients visés sont des nostalgiques des dictatures, et notamment de la dictature nazie. Lucerne, qui héberge également ce type de bourses a clairement réglementé ce qui peut être exposé et vendu et ce qui ne peut pas l'être. J'espère une action concrète de la part de la Ville et me réserve la possibilité de déposer une résolution suite à sa réponse:

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Ce que je puis dire aujourd'hui, c'est que le contrôle des armes est une compétence cantonale, via le Bureau des armes ou la Police de sûreté. Nous devons fournir les adresses et les identités de toutes les personnes qui ont un stand à Beaulieu. J'imagine que la Police de sûreté ou le Bureau des armes contrôlent d'où viennent ces armes et, le cas échéant, si certaines proviennent d'un trafic. J'ai appris tout récemment que Lucerne – la Ville, ou le Canton – avait pris diverses mesures par rapport à ce que peuvent signifier symboliquement ou historiquement ces armes. J'ai demandé à recevoir de l'information à ce sujet. Après l'avoir lue, nous aviserons pour déterminer si Lausanne, ou le Canton, doit prendre des mesures, et lesquelles.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – On me souffle à l'oreille que je ne peux pas déposer de résolution. J'en prends acte. J'ai consulté le Règlement du Conseil, je n'avais pas compris la chose comme ça. Je pense revenir ultérieurement avec une motion.

Question

M. Alain Hubler (AGT): – Il y a quinze jours, nous avons discuté de la fusion Vaud-Fribourg TV et j'avais posé quelques questions sur l'avenir du personnel, traité en trois lignes dans le préavis. J'avais demandé au syndic s'il y aurait des licenciements en plus de celui que j'avais annoncé à cette tribune, qui n'était pas connu du syndic avant que je le lui signale par e-mail préalablement. Le syndic a répondu que tout était arrangé, que le poste supprimé avait été réintégré, si je puis dire. Or quelle était ma surprise d'apprendre que ce n'était pas le cas! En fait, c'est d'un autre poste dont parlait le syndic. Enfin, j'imagine que c'est ça et que je ne me suis pas fait avoir dans cette opération...

Le poste de productrice de TVRL a été supprimé sur l'autel de la fusion de Vaud-Fribourg TV. La Ville de Lausanne met Fr. 1'200'000.– d'argent public là-dedans, elle a une politique pour son personnel qu'elle dit exemplaire. Puisqu'elle a deux sièges dans le Conseil d'administration, la Ville de Lausanne va-t-elle appliquer, ou tenter d'appliquer, une politique exemplaire dans cette nouvelle télévision? Si celle-ci grossit, elle ne devrait normalement pas procéder à des licenciements. Alors: est-ce que ce poste de productrice à TVRL sera réintégré?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je n'ai parlé que de l'effectif de la rédaction de Lausanne. En effet, à un moment donné la suppression d'un poste a été discutée. Apprenant cela, plusieurs intervenants liés à TVRL ont réussi à le faire rétablir lors de la séance qui précédait directement votre Conseil communal. Ma réponse tenait compte du nombre total des postes, je n'avais pas connaissance du cas individuel que M. Hubler vient de citer. L'instance compétente à TVRL, c'est-à-dire la présidence et le rédacteur en chef, a pris des mesures «préliminaires», comme on dit, apparemment fondées sur le fait que, dans le nouvel organigramme, une productrice locale ne serait plus nécessaire. En effet, cette fonction serait pourvue pour la chaîne dans son ensemble. Je n'ai pas voulu dire quelque chose d'inexact. Simple-ment, je ne connaissais pas cet élément.

Je rappelle néanmoins que TVRL, comme Vaud-Fribourg TV, ne fait pas partie d'une administration communale. Dans la longue liste des organismes subventionnés par la Ville, que vous connaissez et pour lesquels vous votez en décembre, il arrive qu'on supprime et ajoute des postes. Dans la mesure du possible, nous espérons que la dynamique de la nouvelle société permettra d'engager de plus en plus de monde au cours du temps, voire que la personne licenciée pourra postuler dans la nouvelle structure. A ce

stade, je ne peux garantir quoi que ce soit, la Loi sur la radiotélévision (LRTV) impliquant que la rédaction est indépendante des actionnaires et du pouvoir politique. Cela vaut pour TVRL puis pour Vaud-Fribourg TV. Ainsi, dans TVRL, les pouvoirs publics ne pouvaient pas être représentés au comité par plus de quatre membres sur neuf, par exemple.

Je ne peux pas vous en dire plus. Cette structure va déposer une demande à l'Office fédéral de la communication (OFCOM) le 3 ou le 4 décembre. Nous aurons vraisemblablement la réponse de cet office au milieu de l'année prochaine. Si elle est positive, nous pourrions mettre les structures en place au cours du deuxième semestre. Il est impossible de dire aujourd'hui, dans le détail, qui aura quelle fonction, et en particulier pour le poste supplémentaire qui vient d'être ajouté sur l'ensemble de la chaîne.

M. Alain Hubler (AGT): – Je remercie le syndic pour cette réponse... pas satisfaisante!

Question

M^{me} Marlène Bérard (LE): – Lors de la séance du Conseil communal du 23 octobre dernier, M. Philippoz a déposé une interpellation urgente touchant à la problématique de la drogue¹. Suite à cette interpellation, au vu de l'urgence et sur l'insistance du municipal en charge du dossier, nous avons accepté deux résolutions, dont celle de Lausann-Ensemble, qui demandait l'anticipation des Assises résultant de son postulat². Ma question est la suivante: qu'en est-il? Ces Assises ont-elles déjà été convoquées et, sinon, pourquoi?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je n'ai pas insisté pour que vous déposiez des résolutions, vous l'avez fait spontanément, ce qui est très bien... Ces Assises n'ont pas été convoquées pour une raison simple: comme je l'ai dit devant ce Conseil, j'attends que l'éventail des partis qui font la vie politique lausannoise se mettent d'accord sur leur contenu. De quoi les spécialistes doivent-ils débattre? Lorsque j'aurai une proposition, formulée de manière transversale par les différents partis politiques qui composent ce Conseil, j'inviterai les professionnels à se réunir en Assises pour en discuter. Actuellement, pour des raisons qui ne sont pas de mon ressort, il n'y a pas d'accord entre les partis politiques sur le contenu de ces Assises. J'espère vivement que nous arriverons à une proposition raisonnable, qui convienne à tout le monde. C'est un domaine dans lequel la politisation, ou la volonté d'un camp ou de l'autre de s'approprier la vérité, est nocive. Nous l'avons vu avec le résultat du dernier vote des Lausannois.

¹BCC 2007-2008, T. I (N° 2/I), p. 96.

²BCC 2007-2008, T. I (N° 3), pp. 185 ss.

M^{me} Marlène Bérard (LE): – Je ne suis pas sûre que M. Bourquin ait compris le vote, pourtant clair, qui visait à mettre en œuvre la proposition issue du postulat de Lausann-Ensemble. Elle y est, noir sur blanc. Je renvoie le municipal à notre texte.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Excusez-moi, Madame la Présidente, d'habitude il n'y a ni réplique ni duplique... Mais qui répond appond! J'ai été très clair, Madame. J'ai dit que j'attendais qu'il y ait un consensus entre les partis politiques de ce Conseil. Je ne crois pas avoir dévié d'un pouce de cette proposition. Vous souhaitez que cela aille vite. Je pense que nous avons du temps et j'espère vivement que ce temps permettra à tout le monde de se mettre d'accord.

Question

M. Gilles Meystre (LE): – Il y a quelques mois, ce Conseil votait une résolution que j'avais déposée, demandant la pose de gabarits pour le Musée des Beaux-Arts³. Or, Anne, ma sœur Anne, je ne vois rien venir. La mise à l'enquête est terminée, les gabarits ne sont toujours pas posés, je me demande ce qu'il en est. D'où ma question: attendez-vous qu'il y ait deux mètres de neige pour donner l'impression que l'emprise est moins grande que prévu?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – De mémoire – on m'a posé la question à 17 h 55, je n'ai pas eu le temps de passer au bureau vérifier les dates – la mise à l'enquête ordonnée par le Conseil d'Etat, par la cheffe du Département, Anne-Catherine Lyon, a débuté le 23 ou le 27 février. Elle a duré 30 jours. Vous avez déposé votre résolution après la fin de cette procédure. Nous avons répondu à votre demande. Nous avons demandé au Conseil d'Etat une réunion avec la Commission consultative d'urbanisme et des transports; toujours de mémoire, la séance est agendée au 3 décembre. Ma collègue, M^{me} Zamora, y sera présente avec la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon pour vous présenter ce projet. Théoriquement, les gabarits devraient être posés. Je n'ai pas plus de renseignements. La Commune a demandé plusieurs fois au Département et au responsable du projet de poser ces gabarits et surtout d'informer les membres de la Commission consultative d'urbanisme et des transports de la date à laquelle ils seront posés. Nous avons aussi exigé que tous les angles du bâtiment soient marqués.

Depuis le mois de février, l'Etat a pris position sur les oppositions. Nous arrivons vraiment très tard. Il y a déjà eu des réactions aux déterminations de l'Etat. Les opposants ont poussé la procédure plus loin, c'est-à-dire au Tribunal administratif. Voilà où en est le dossier.

³BCC 2006-2007, T. II (N° 16), pp. 582 ss; *idem*, T. II (N° 17/II), pp. 837 ss.

M. Gilles Meystre (LE) : – Je me permets une réplique. Je remercie Olivier Français de répondre à la place de Silvia Zamora qui, je l'espère, est devant son poste de télévision. Je trouve cocasse qu'une Municipalité qui se targue de pratiquer une démarche participative ne se soit pas donné la peine d'accélérer le mouvement avec qui de droit au Conseil d'Etat. Cela aurait permis d'éclairer la mise à l'enquête et sans doute aussi ceux qui auraient l'intention de faire des oppositions.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je précise à l'intention de M. Meystre que M^{me} Zamora est excusée, elle nous rejoindra avec une heure de retard. Mais je ne crois pas que ce soit pour regarder le Conseil à la télévision ! Donc vos propos sont, au minimum, un procès d'intention. Quant au fond, quelles que soient les volontés de pouvoir que vous attribuez à la Municipalité, celle-ci n'a pas celui de contraindre le Conseil d'Etat à des décisions quelconques.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Le 18 mars 2003, j'ai déposé une motion par laquelle je demandais à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre sur pied une campagne de prévention générale liée aux problèmes d'alcool chez les jeunes⁴. J'y mentionnais différentes institutions actives dans ce domaine, notamment le programme *Be my angel tonight*. Or aujourd'hui, dans la presse, un journaliste fait état de ce qui se passe dans le canton de Berne dans un article intitulé : « Les jeunes se bousculent pour améliorer leur santé ». Il y évoque un programme similaire à *Be my angel tonight*. J'aimerais savoir si la Municipalité va tenir le dernier délai qu'elle avait demandé pour une réponse, soit fin décembre 2007. Où en est cette motion ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – La réponse est pratiquement prête. Elle vous sera soumise la semaine prochaine. Je peux peut-être même vous la donner ce soir – si je ne me trompe pas, je dois l'avoir mise dans ma serviette. Nous avons demandé à pouvoir tester, avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, une expérience de prévention que nous avons menée cet été au parc du Bourget directement avec les différents partenaires. C'est sur la base de cette expérience que nous vous apporterons les réponses.

La présidente : – Nous pouvons maintenant passer à l'interpellation urgente restée en suspens. J'appelle M. Claude-Alain Voiblet. Cette interpellation a pour titre : « Mendicité ! Ne pas mettre la Ville devant un fait accompli, mais prendre nos responsabilités... » Vous avez la parole, Monsieur.

⁴BCC 2003, T. I (N° 4), p. 250; *idem*, T. I (N° 5/I), pp. 367 ss.

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Mendicité ! Ne pas mettre la Ville devant un fait accompli, mais prendre nos responsabilités... »⁵

Développement

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – (*Lit son interpellation.*) Depuis le début des années 2000, la France, notamment la région lyonnaise et depuis quelques mois la région valdo-genevoise, vit avec la présence de très nombreux mendiants dans les rues. C'est une véritable activité économique, organisée par des transports en commun depuis la Roumanie; ces mendiants sont clairement exploités et vivent dans des conditions d'hygiène inacceptables. Par ailleurs, l'Italie vient de prendre différentes mesures spectaculaires contre la surpopulation de Roms sur son territoire.

Ce sont principalement les conditions politiques et économiques favorables en France, mais aussi en Suisse, qui ont conduit des acteurs de la population rom à mettre sur pied un véritable réseau de mendicité à Lyon, puis à Genève.

L'action policière répressive de la police lyonnaise, au cours des années 2004-2005, a favorisé la migration de ce type d'activité vers la ville de Genève. Le laxisme dans l'action politique de la gauche et l'absence de toute action dissuasive vient de montrer clairement ses limites. Par ailleurs, la suppression de barrières légales et une lecture différente des bases légales par certains magistrats genevois, à l'exemple du conseiller d'Etat socialiste M. Moutinot, ont provoqué un appel d'air et donné une fausse image de notre pays. Il ne faut pas confondre l'aide humanitaire aux pays les plus pauvres et l'ouverture de nos rues à la mendicité, au désordre public et à l'absence de règles.

Après avoir ouvert ses portes à ce type de dérives, les Genevois sont aujourd'hui en passe de corriger leur copie et de revenir à une stricte gestion du problème, en renforçant une législation défailante et en permettant de prendre à l'avenir des mesures de police, des mesures de santé publique et des mesures sociales adaptées à la situation.

Depuis quelques mois, la présence de mendiants dans les rues de la capitale vaudoise n'est plus un simple problème éphémère, mais une réalité aux yeux de tous les habitants de notre ville. Cette situation n'est toutefois pas inconnue de la Municipalité de Lausanne. Lors des travaux de la commission chargée du préavis concernant l'implantation d'un local de consommation de stupéfiants, le municipal responsable de la santé a clairement fait mention des réels problèmes dans l'occupation des locaux d'accueil, tels que la Marmotte ou le Sleep-in, dus à des actes délictueux de responsables des réseaux de mendicité.

Il semblait en effet que les personnes indigènes résidant officiellement dans notre ville, qui se trouvaient dans un état de dénuement passager et souhaitaient utiliser les

⁵BCC 2007-2008, T. I (N° 4/I), p. 252.

structures d'accueil s'en voyaient refuser l'accès. Selon toute vraisemblance, ces chefs de réseaux, cultivant l'esprit mafieux, ont même encaissé une taxe illégale auprès des pauvres de notre ville, avant que les services de police n'interviennent. Par ailleurs, certaines structures d'accueil ont servi de lieu d'hébergement pour les acteurs roms des réseaux de mendicité.

Devant cette situation et suite à la pression que va exercer le renforcement de la législation genevoise dans le but de trouver une solution à la mendicité dans la ville du bout de lac, notre Ville a-t-elle pris acte de cette situation préoccupante ?

Aujourd'hui, la gestion politique du problème de la mendicité est considérée comme une tâche communale. Alors que les Villes de Berne et de Genève se sont attelées à ce nouveau problème lié à l'ouverture des frontières aux pays de l'Est, que fait la Municipalité de Lausanne ?

Questions à la Municipalité :

1. Quelles mesures rapides la Municipalité entend-elle mettre en œuvre pour que Lausanne ne devienne pas une ville ouverte à la mendicité ?
2. La Ville de Lausanne a-t-elle eu des contacts avec les acteurs politiques du canton et de la ville de Genève afin de mieux comprendre la situation et d'apporter des réponses concertées au problème de la mendicité ?
3. Des mesures de police énergiques (interpellations, contrôles d'identité et autorisations de commercer) sont-elles prévues afin de réduire fortement la mendicité dans les rues de Lausanne ?
4. Des mesures de santé publique ne sont-elles pas envisageables lorsqu'on voit l'état physique des personnes se trouvant dans l'obligation de mendier dans nos rues sous la pression de responsables des réseaux organisés ?
5. La Ville connaît-elle le(s) lieu(x) d'hébergement des mendiants qui sont présents en ville de Lausanne ainsi que l'état de salubrité de ce(s) lieu(x) ?
6. Comment s'est faite jusqu'à présent la différenciation, parfois difficile, entre les mendiants et les artistes de rue ?

Tel était, Madame la Présidente, l'objet de mon interpellation urgente.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – La réponse municipale a été rédigée conjointement par la Direction de la sécurité publique et celle de la sécurité sociale. C'est moi qui la lis pour des raisons évidentes d'acuité visuelle.

(Lit la réponse municipale.) Préambule. La Municipalité tient tout d'abord à relever que la mendicité, au-delà du sentiment d'insécurité, par ailleurs essentiellement subjectif, qu'elle peut susciter dans la population, est d'abord le reflet de la pauvreté, qui prévaut non seulement dans notre ville et dans notre pays au sein de certaines couches de la population, mais aussi partout dans le monde. La globalisation de l'économie mondiale et la libre circulation des personnes vers laquelle tend le continent européen accroît la mobilité des populations concernées et rend la pauvreté et la précarité d'autant plus visibles. Vouloir éradiquer la mendicité en l'interdisant d'un trait de plume serait aussi vain que de vouloir proscrire la pauvreté.

S'agissant de la criminalisation de la mendicité, un rappel légal historique n'est pas inutile. Jusqu'en décembre 2006, la mendicité était proscrite sur tout le territoire vaudois par la Loi pénale vaudoise (LPV). Lors du grand chantier législatif visant à réviser la législation cantonale pour l'adapter à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2007, du nouveau Code pénal suisse, le gouvernement cantonal a proposé d'abroger les articles de la LPV traitant de la mendicité et du vagabondage. Seul le fait pour un adulte d'envoyer un mineur mendier devait rester punissable. Le parlement cantonal a validé cette proposition et, comme aucun référendum n'a été demandé, la mendicité est devenue licite sur tout le territoire cantonal, depuis le 1^{er} janvier 2007, sauf lorsqu'elle consiste à envoyer des mineurs mendier. Toutefois, dans l'exposé des motifs et le projet de loi concernant cet objet, le gouvernement cantonal a expressément souligné que les Communes pouvaient réinstaurer dans leur réglementation (en principe dans leur Règlement général de police) une contravention réprimant la mendicité.

L'interpellateur brosse un tableau très noir de la situation de la mendicité dans notre ville. Or, si la présence de mendiants d'origine étrangère est certes perceptible depuis quelques mois, elle n'est, à ce jour, pas aussi massive qu'il le laisse entendre. Au cours du mois d'octobre, les policiers des postes de quartier, plus particulièrement ceux du centre ville, principalement du poste de la place de l'Europe, ont procédé à une quinzaine d'interpellations, principalement dans un secteur qui s'étend de la Riponne aux places Chauderon et Saint-François. Hormis une seule dénonciation d'un adulte qui avait envoyé un mineur mendier, l'activité de police s'est limitée à des contrôles d'identité et, dans certains cas, à des examens de situation, avec dénonciation pour infraction à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et remise d'une carte de sortie émanant du Service cantonal de la population (SPop) intimant l'ordre à la personne concernée de quitter le pays dans un court délai.

L'interpellateur s'émeut notamment du fait que des personnes indigènes se seraient vu refuser l'accueil dans des structures telles que le Sleep-in ou la Marmotte, en raison de l'afflux de Roms. Si un tel phénomène a effectivement été constaté dans un passé assez récent, avec l'afflux de musiciens est-européens, principalement slovaques, la

Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a rapidement fait rectifier cette situation, en édictant, le 30 janvier 2007, un règlement concernant l'accueil de personnes sans abri dans les structures d'hébergement d'urgence à Lausanne (à savoir les deux structures déjà mentionnées plus l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse), règlement imposant à ces structures que les places soient en tout temps prioritairement réservées aux démunis locaux.

La Municipalité n'a pas connaissance que des supposés chefs de réseaux mafieux aient encaissé une taxe illégale auprès de certains pauvres de la région lausannoise, faute de quoi la police serait intervenue rapidement pour faire cesser un possible racket.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

1. Quelles mesures rapides la Municipalité entend-elle mettre en œuvre pour que Lausanne ne devienne pas une ville ouverte à la mendicité ?

Comme indiqué dans le préambule, la situation réelle concernant la mendicité est beaucoup moins avérée que celle décrite par l'interpellateur et ne nécessite pas que des mesures soient prises dans la précipitation. Depuis quelques semaines déjà, des consignes ont été données aux policiers des postes de quartier d'observer attentivement l'évolution du phénomène et d'intervenir à l'endroit des personnes en séjour irrégulier dans notre pays et lorsqu'ils constatent que des mineurs se livrent à la mendicité.

L'abrogation de la norme vaudoise interdisant la mendicité, dont la Municipalité ne peut que se réjouir sous l'angle philosophique et social, ne permet pas aux policiers d'intervenir à l'encontre d'une activité licite. L'introduction, par la Ville de Lausanne, d'une nouvelle norme dans le Règlement général de police (RGP), réprimant purement et simplement la mendicité, ne paraît guère souhaitable. En effet, celle-ci toucherait indistinctement les démunis de la région lausannoise et ceux venant de l'étranger. Criminaliser la seule mendicité de personnes provenant de contrées plus lointaines serait une solution au relent éminemment discriminatoire, à laquelle la Municipalité ne souhaite pas se rallier.

Le sujet évoqué par l'interpellateur constitue plus un problème migratoire que pénal. Dans ce sens, la Municipalité pourrait envisager d'examiner avec le SPop, de manière plus approfondie, les possibilités d'agir à l'endroit des personnes qui abusent d'une entrée en Suisse dans un but touristique, sans visa, pour se livrer à la mendicité. Ce faisant, ces personnes prouvent en effet qu'elles ne disposent pas des moyens nécessaires à assurer leurs frais de séjour (conditions préalables à un séjour touristique).

2. La Ville de Lausanne a-t-elle eu des contacts avec les acteurs politiques du canton et de la ville de Genève afin de mieux comprendre la situation et apporter des réponses concernées au problème de la mendicité ?

Non, de tels contacts au niveau politique n'ont pas eu lieu pour traiter de ce sujet. Le dispositif genevois est toutefois désormais connu, puisque M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, responsable du Département des institutions, et M. Pierre Maudet, conseiller administratif de la Ville de Genève, en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, ont tenu une conférence de presse le 13 novembre 2007. Il est intéressant de relever que les Autorités genevoises n'ont pas mis en évidence la présence de réseaux mafieux, contrairement à ce que laisse entendre l'interpellateur, ou l'implication de Roms dans des délits graves.

Le Canton et la Ville de Genève qui, au cours des derniers mois, ont observé de façon très détaillée et recensé les mendiants, prévoient d'abord une première phase d'intervention massive sur le terrain pour compléter le recensement des mendiants, les évacuer de sous les ponts notamment et leur proposer un hébergement temporaire, plus décent. Dans une seconde phase, un groupe d'ilotage communautaire, composé de gendarmes et d'agents de sécurité municipaux, sera créé. Ce groupe aura pour mission de mener des actions de contrôle intensives et régulières et de procéder à des interpellations de personnes en situation irrégulière de séjour.

Contrairement à ce qu'écrit l'interpellateur, il faut donc constater que les autorités genevoises n'ont pas prévu de renforcer leur législation supposée défaillante, mais qu'elles ont simplement articulé un dispositif policier et social dans le cadre légal existant, afin de décourager la mendicité.

Par ailleurs, si une concertation et des échanges d'informations entre Villes concernées par le sujet paraissent, en effet, opportuns, il faut néanmoins relever ici que la mendicité constitue typiquement un problème social de proximité, qui relève d'abord de la compétence de chaque Cité concernée et auquel chaque Ville doit pouvoir apporter des réponses proportionnées et adaptées à sa réalité locale.

3. Des mesures de police énergiques (interpellations, contrôles d'identité et autorisations de commercer) sont-elles prévues afin de réduire fortement la mendicité dans les rues de Lausanne ?

Comme déjà évoqué en réponse à la première question de la présente interpellation, des contrôles d'identité, ainsi que des examens de situation pouvant déboucher sur des dénonciations à la LSEE et la remise de cartes de sortie, ont été faits régulièrement au cours des derniers mois.

Il semble toutefois opportun de rappeler que jusqu'au 31 décembre 2006, la mendicité n'était qu'une simple contravention punie d'arrêts ou d'amende, le plus souvent d'une peine pécuniaire. Quand bien même le Conseil communal déciderait de légiférer dans le domaine de la mendicité, l'infraction nouvellement créée resterait du domaine de la Loi cantonale sur les sentences municipales et constituerait une contravention punie d'une simple

amende. Il y a donc lieu d'être attentif à la proportionnalité de l'action policière. Pour l'essentiel, la Municipalité entend, en l'état de la situation, maintenir la présence policière sur le terrain en intervenant dans le cadre de ses prérogatives.

4. Des mesures de santé publique ne sont-elles pas envisageables lorsqu'on voit l'état physique des personnes se trouvant dans l'obligation de mendier dans nos rues sous la pression de responsables des réseaux organisés ?

La Municipalité relève tout d'abord que l'existence de réseaux organisés reste à établir fermement afin de dépasser le stade des rumeurs urbaines.

A la connaissance de la Municipalité, les Roms ne sont pas plus vecteurs d'épidémies que les autres migrants présents dans notre pays. Il n'existe pas en ce sens de raisons médicales (contagion) pour un confinement de cette population précise.

En ce qui concerne les soins à apporter aux étrangers en séjour en Suisse, la Polyclinique médicale universitaire peut assurer des soins pour l'ensemble des personnes présentes à Lausanne.

Le dispositif à seuil bas lausannois offre le Point d'Eau, situé à l'avenue de Morges. A cet endroit, les personnes qui en ont besoin ont la possibilité de se laver, de laver leur linge et de recevoir des soins de base, assurés par une équipe d'infirmières polyglottes et par des médecins et dentistes bénévoles. L'accès au Point d'Eau, conformément aux principes du dispositif à seuil bas est libre et gratuit. Le Point d'Eau n'a pas constaté d'afflux particulier de Roms ou de mendiants originaires de Roumanie pendant ces derniers mois.

La Municipalité devine cependant que derrière la formulation «mesures de santé publique» se cache la privation de liberté à fin d'assistance, évoquée par certains, dont M. l'interpellateur, lors des débats sur le dispositif toxicomanie lausannois.

La Municipalité tient ici à rappeler que les Roms, considérés comme des dégénérés et des malades, ne méritant pas de survivre et donc voués à l'extermination, au même titre que les Juifs et les homosexuels, ont été victimes du génocide nazi. La Municipalité tient aussi à rappeler que les Roms ont été, «pour leur bien», victimes de sédentarisation forcées et de privations de leurs droits fondamentaux dans les régimes communistes d'Europe de l'Est. La Municipalité rappelle enfin que la pratique suisse par rapport aux gens du voyage n'a pas été toujours très nette et que les timbres Pro Juventute que certains d'entre nous vendaient assidûment dans les années 1960 et 1970 permettaient d'arracher à leurs familles les enfants jénisch, bien Suisses, eux.

Cela dit, la privation de liberté à fin d'assistance est une mesure grave, qui atteint à des droits individuels garantis

par la Constitution suisse. La chaîne de décision pour arriver à une telle solution implique l'ordre judiciaire et les institutions sanitaires. La Municipalité n'a pas à se mêler de telles procédures. Ceux qui doivent agir agiront, s'ils l'estiment nécessaire, dans le respect des droits de chacun et de l'ordre juridique suisse.

5. La Ville connaît-elle le(s) lieu(x) d'hébergement des mendiants qui sont présents en ville de Lausanne ainsi que l'état de salubrité de ce(s) lieu(x) ?

La Municipalité n'a pas connaissance de campements de fortune qui se trouveraient sur le territoire communal, tels ceux qui existent sous les ponts de la cité de Calvin.

Le dispositif à seuil bas offre des prestations permettant à toutes et à tous d'assurer leurs besoins élémentaires et de préserver de manière minimale leur dignité humaine : manger, se laver, dormir.

La Marmotte, le Sleep-in et, en hiver, l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse ont de tout temps connu la présence de personnes en provenance de l'Europe de l'Est : en particulier des musiciens de rue. Ces personnes utilisaient les structures comme un hébergement à bon marché, leur permettant de faire des économies sur leurs frais de séjour en Suisse. Il arrivait régulièrement qu'il n'y ait plus de lits disponibles, à cause de leur très forte présence.

Il s'agissait là clairement d'un détournement des buts des structures d'hébergement. Afin de garantir des possibilités d'hébergement pour les habitants de la région, des règles ont été édictées par la DSSE en janvier 2007. Elles demandent aux institutions concernées de garder des places libres pour les indigènes, quel que soit l'état de la demande. Ces règles ont été expliquées aux musiciens de rue, qui les ont très bien comprises. Elles ont été rappelées tout récemment aux gérants des structures d'hébergement et sont aujourd'hui appliquées. Un Lausannois qui se retrouverait à la rue est assuré de pouvoir passer la nuit au chaud.

Cela dit, les structures d'hébergement d'urgence ont constaté une augmentation de la demande d'hébergement de la part de Roms et de mendiants en provenance d'Europe de l'Est. Les mesures prises dès l'hiver passé ont permis de répondre tranquillement à cette situation nouvelle.

6. Comment s'est faite jusqu'à présent la différenciation, parfois difficile, entre les mendiants et les artistes de rue ?

La distinction est essentiellement d'ordre juridique, puisque l'activité des musiciens de rue est régie par le Règlement général de police (art. 110), la Directive municipale pour les artistes ambulants et le Règlement et tarif municipal d'occupation du domaine public en matière de police du commerce. Ce dispositif réglementaire soumet l'activité des artistes ambulants (qui regroupe, selon la terminologie officielle, les musiciens, les jongleurs, les artistes faisant

des fresques au sol, etc.) à une autorisation d'occuper le domaine public, moyennant une taxe de Fr. 7.– par jour et par personne, à laquelle s'ajoute un émolument administratif. Par ailleurs, s'ils sont étrangers, les artistes ambulants doivent obtenir au préalable une autorisation de séjour et de travail du SPop. Ensuite seulement, ils peuvent se présenter au guichet de la Police communale du commerce pour obtenir l'autorisation nécessaire et s'acquitter de la taxe et de l'émolument y relatif. La Police communale du commerce ne procède pas à une audition préalable pour jauger la qualité artistique des requérants, avant de délivrer les autorisations.

La distinction est donc simple. Soit l'artiste ambulant est au bénéfice des autorisations susmentionnées et il est donc dans la légalité, soit il ne dispose pas des autorisations nécessaires et il est alors dans l'illégalité. Dans ce dernier cas, il peut être interpellé et sanctionné, cas échéant faire l'objet d'un examen de situation et d'une dénonciation conformément à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), si son séjour en Suisse est irrégulier.

Comme indiqué dans le préambule à la présente réponse, la mendicité n'est plus une infraction depuis le 1^{er} janvier 2007. Dès lors, seule une personne, mendicante ou non, en situation irrégulière au sens de la LSEE peut faire l'objet d'une intervention de police et des suites pénales administratives qui en découlent. S'agissant des Roms de Roumanie, communauté visée par la présente interpellation, ceux-ci entrent en Suisse, sans visa, comme touristes, pour une durée maximale de trois mois. La plupart d'entre eux ne jouent pas de musique ou, à tout le moins, ne requièrent pas d'autorisation d'utilisation du domaine public à cette fin.

Discussion

M. Cédric Fracheboud (UDC): – Je le dis seulement à titre d'information : la personne interpellée par la police en ville de Lausanne suite à la mendicité d'un enfant mineur poursuit visiblement son activité. Je m'étonne que cela puisse continuer.

D'autre part, vous soulignez l'activité des Roms dans les villes, plus précisément la mendicité. En effet, à ce qu'on peut voir à Genève, ils ne jouent peut-être pas de la musique ou du pipeau, mais de la béquille. Et le soir venu, ils reprennent une attitude normale. Je comprends qu'il est difficile de gérer ce genre de populations qui, même dans leur pays d'origine, souffrent de ségrégation. Mais leur façon de vivre, qui n'est pas celle de tout le monde, pose de vrais problèmes d'intégration. Les insinuations selon lesquelles l'interpellateur avait des visées nazies m'interpellent. Parce qu'en Suisse aussi, il y a eu une opération pour séparer les familles de Roms. Donc ce problème était une question de mentalité. Je pense que ça n'a pas été une des plus grandes actions de la Suisse... Ce n'était pas vraiment un grand moment pour nous. Malheureusement, cette tache va rester, mais elle est liée à une époque.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.): – Après les faux requérants, les faux invalides, les faux assistés, les mal naturalisés, voici la dernière préoccupation cible de l'UDC : les mendiants roumains, nouveaux moutons noirs, à bannir de notre cité. Apprenant que l'UDC avait déposé une interpellation sur la mendicité des Roumains dans notre ville, j'ai espéré qu'elle porterait sur l'exploitation que ces personnes semblent subir. J'espérais que l'UDC lausannoise la dénoncerait et déciderait de façon cohérente de s'adresser à son ministre de la Justice, M. Blocher, supposé lutter contre la traite humaine et les réseaux criminels qu'elle implique. Au lieu de cela, on se retrouve ce soir avec une interpellation urgente difficilement qualifiable autrement que d'irrespectueuse et de mensongère.

Irrespectueuse d'abord parce qu'elle discrimine de façon évidente une frange de notre population, les plus démunis, les plus précarisés. Ensuite, avec un brio qui lui est propre, l'UDC accable également les ressortissants roumains. Mensongère aussi parce qu'elle évoque le prétendu désordre public causé par ces individus. S'il n'est jamais agréable d'assister à la détresse économique et physique de personnes, je vous l'accorde, il est en revanche intolérable de mentionner faussement des troubles de l'ordre public ou des contraventions aux règles de notre ville lorsque vous évoquez ces situations humaines dramatiques. S'il est indéniable que le problème existe et que la situation vécue par ces personnes est inquiétante d'un point de vue humain, permettez-moi de vous dire que c'est vous, Mesdames et Messieurs membres de l'UDC, qui semez le trouble avec de tels propos.

Pour ce qui est du groupe socialiste, nous ne pouvons que déplorer d'avoir à nous indigner de telles paroles et des pensées qui les sous-tendent.

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Je vais raccourcir mon intervention, car la Municipalité, dans sa réponse, a parlé de bon nombre de choses que j'aurais dites beaucoup plus brièvement. Néanmoins, comme M^{me} Ruiz vient de le rappeler, l'interpellation Voiblet s'inscrit dans le grand mouvement de désinformation raciste à l'endroit des Roms. Ce courant d'opinion atteint toute l'Europe et cause de grands soucis au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne, qui ont édicté des directives pour lutter contre ces positions discriminatoires et racistes.

Le peuple rom, en effet, est le peuple envers lequel le racisme s'exerce et s'exprime dans la plus grande impunité. Il peut arriver que des gens, plus ou moins racistes, disent : « Non, non, je ne suis pas raciste ! La preuve, j'ai un ami noir. » Ou : « J'ai un ami juif. » Ou : « J'ai un ami musulman, arabe, etc. » Je n'ai jamais entendu dire : « Je ne suis pas raciste, la preuve, j'ai même un ami rom ! » (*Légers rires.*)

J'ai interrogé des gens qui s'occupent des Roms. Tous contestent énergiquement l'« appel d'air » et la venue massive de ces personnes dans nos villes si on les traite correctement. Ce fantasme de l'« appel d'air » manifeste d'une

complète méconnaissance des modes de vie de ce peuple. Ils voyagent en famille, de grandes familles, ils sont ensemble, et ils restent ensemble. Ils ne séjournent pas longtemps au même endroit, surtout dans les lieux où ils se savent peu désirés. D'autre part, puisqu'ils vivent de la mendicité, ils s'autorégulent : ils savent que cela ne sert à rien d'être trop nombreux à mendier au même endroit, parce que les gens ne donneront plus rien. Quant aux réseaux mafieux, il a été longuement expliqué qu'ils n'existent pas. C'est absurde d'y penser, parce que la mendicité est une activité beaucoup trop peu rentable ; les mafias ont des moyens plus efficaces de faire de l'argent, comme la drogue, la prostitution, etc. Des activités qui se pratiquent aussi dans notre ville...

Surtout, ces gens sont des ressortissants européens, venant de pays membres de l'Union européenne. La Roumanie, par exemple, a adhéré à l'Union européenne au 1^{er} janvier 2007. Il serait indigne pour une Municipalité qui applique et défend les droits humains de se soumettre à l'idéologie raciste et discriminatoire qui veut éloigner ces gueux simplement parce que la vue de gens dont le seul tort est d'être extrêmement pauvres nous dérange, nous blesse. Heureusement, dans sa réponse, la Municipalité ne se soumet pas à cette idéologie.

L'honneur d'une Municipalité est de lutter aussi contre les préjugés racistes qui peuvent exister dans sa population, et d'appliquer sans discrimination à ces citoyens européens de passage les mêmes règles, droits, devoirs, etc., qu'aux autres citoyens européens. Et aussi de veiller à ce que soient respectés pour eux les articles de la Constitution fédérale garantissant le droit pour chacun d'obtenir de l'aide en situation de détresse.

Je dépose une résolution, bien qu'une bonne partie des mesures annoncées par la Municipalité soient conformes à ce que je propose. Je vous la lis :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité applique aux Roms de passage à Lausanne les mêmes règles qu'à tout ressortissant de l'Union européenne, sans discrimination.

Il souhaite également qu'elle prenne contact avec des associations représentatives du peuple Rom afin d'accroître sa connaissance de la culture spécifique de ce peuple et puisse ainsi trouver de meilleures solutions à leur situation misérable et mieux combattre dans la population lausannoise les préjugés racistes à l'égard de ce peuple européen.

Il souhaite enfin que pour remplir cette tâche, la Municipalité s'inspire des Recommandations du Conseil de l'Europe en la matière.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Lors d'une de nos dernières séances, j'avais posé une question au municipal de Police. Je lui demandais si des contrôles étaient faits

pour s'assurer que ces mendiants, faux musiciens, n'étaient pas exploités par un réseau. Tous les jours, à Chailly, je constate qu'une voiture amène ces personnes à heures fixes et vient les rechercher en fin de journée. J'attends toujours la réponse du municipal.

Puisque j'ai le micro, j'aimerais apporter un témoignage sur quelque chose que j'ai vécu. Certains, dans cette salle, étaient avec moi lorsque c'est arrivé, et je le dis sans propos raciste. Lors d'une précédente campagne électorale, une mendiante s'est approchée de moi avec son petit godet, elle me demandait de lui donner quelque chose. Elle m'a pris la chaîne en or que je porte au cou. Heureusement, le crochet en est suffisamment solide, parce qu'elle tirait sur la chaîne en disant : « Joli, joli ». C'est donc vrai que certaines personnes éprouvent un sentiment d'insécurité, malheureusement.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je remercie mes préopinants de gauche, qui ont éclairé notre lanterne ! Nous sommes de pauvres ignares. Nous répercutons un peu les inquiétudes d'une partie de la population, qui se demande s'il est normal de mendier dans une ville fière, à juste titre, de son filet social. Nous nous demandions s'il était normal que tout d'un coup, une ethnie se mette à mendier – pas de manière très importante, mais nous ne l'avions jamais vu avant... Nous avons eu les explications : nous sommes des gens tout à fait racistes, nous voyons le mal partout. Alors circulez, y a rien à voir !

Les réponses qui nous ont été données me satisfont, personnellement. Mais j'espère que nous en restons, nous, mauvais gueux de droite, à des fantasmes qui nous font voir le mal partout. Je remercie pour la leçon d'histoire. Nous n'avons jamais contesté le fait que le Troisième Reich a persécuté, outre les Juifs, les Témoins de Jéhovah, les homosexuels, les Tziganes et les communistes. Excusez-nous, ce n'est pas la faute de M. Blocher, ni celle de l'UDC, il est peut-être utile de le rappeler ici. Je ne vois pas ce que des préjugés racistes ont à voir avec notre position. Il y a une chose que je n'accepte pas : que l'on nous soupçonne de vouloir une ville « propre en ordre » et de vouloir faire disparaître la misère parce qu'elle dépare le paysage. Toute forme de misère fait mauvais dans le paysage de l'égalité des chances que nous voudrions donner à chacun d'entre nous. Ce n'est pas parce que nous voulons une ville propre en ordre en elle-même. Ce n'est pas parce que nous voulons cacher une forme de misère. Mais il nous semblait, tout à fait naïvement, que les structures sociales de notre ville devaient permettre à ces gens de trouver ce dont ils ont besoin. Encore faut-il qu'ils soient en situation régulière... Nous sortons d'une journée entière de discussion au Grand Conseil précisément sur cette question de la situation irrégulière. Je constate, en entendant les différentes positions, qu'il y a dans cet hémicycle, comme à Rumine, des opinions qui sont, et resteront, difficilement conciliables.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Monsieur Chollet, vous faites un peu le faux naïf ! Entre se soucier des préoccupations

de la population et répandre des fausses rumeurs, comme c'est le cas dans cette interpellation, il y a une différence !

D'autre part, on parle beaucoup d'intégration. Le degré de démocratie d'une société se mesure aussi à la faculté d'intégrer ceux qui sont moins intégrables, à accepter des différences. Le comportement envers les Roms est peut-être aussi un indice. Si vous voulez tous nous transformer en moutons blancs, vous devez aussi vous rappeler que pour les protéger contre les loups, on les fait garder par des chiens !

(Rires.)

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des sports : – Je répète, pour répondre à M^{me} Longchamp, ce qui a été dit tout à l'heure : aujourd'hui, à la connaissance de la police, aucun délit n'a été commis par ces mendiants. Il n'y a pas eu de harcèlement, ni de plainte à ce propos. Si M^{me} Longchamp a le sentiment d'avoir été victime d'une tentative de vol, je lui rappelle qu'elle peut porter plainte, comme c'est son droit. J'ajoute que le seul cas ayant nécessité une intervention policière concernait en effet des adultes qui envoyaient un enfant mendier.

La police agit dans ce domaine comme elle le fait ailleurs, avec opportunité, légalité, proportionnalité. Elle n'entend pas prendre des mesures d'exception par rapport à ces gens, mais simplement appliquer la législation valable pour tout le monde.

Madame Longchamp, si vous avez vu un mendiant se faire déposer en voiture le matin et reprendre le soir, moi je vois quotidiennement de nombreux conjoints ou conjointes déposer leur mari ou leur épouse au début et les reprendre à la fin de la journée. Je ne sais pas si l'un exploite l'autre ! Je vous le dis... Si, j'ai très bien écouté ! Je vous le dis : à la connaissance de la police, aucun signe n'indique que des organisations mafieuses exploitent ces gens. Ce que nous avons appris – comme l'a dit M^{me} Gilliard tout à fait opportunément, j'ai demandé un rapport à Genève, que j'ai ici sous les yeux – c'est que les Roms se déplacent beaucoup en famille, restent en famille, et partagent une partie de l'argent récolté avec elle. Le reste est envoyé ensuite à leur famille au pays. Ce ne sont pas des mafieux, mais des gens chez qui le sentiment familial est très fort.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – J'interviens brièvement sur le fait que le groupe UDC du Conseil communal croyait que le filet social était prêt à accueillir les personnes venant de Roumanie. Il aurait été bien que le conseiller communal Jean-Luc Chollet soit informé par le député Chollet Jean-Luc du fait que la Loi sur l'aide sociale vaudoise (LASV) ne prévoit de subsides financiers que pour des personnes séjournant régulièrement dans notre pays ; et que des gens entrant en Suisse avec une autorisation de tourisme ne peuvent recevoir de subsides.

Le dispositif à seuil bas est là, il a joué son rôle de manière tout à fait adéquate. Il a été adapté, à la demande de la Municipalité, lorsqu'il s'est avéré que la présence de certaines personnes rendait problématique l'accueil des habitants de la région lausannoise. Je ne retrouve pas cette croyance innocente dans les termes de l'interpellation. Celle-ci dit, en substance : il y a eu des délits dans le dispositif seuil bas, etc. Elle ne dit pas : « Ah, nous pensions que le dispositif seuil bas pouvait le faire... » Le dispositif seuil bas le fait et continuera à le faire, parce que c'est son but.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – J'ai une question. Ces Roms voyagent en famille, ce qui veut dire aussi des enfants. Que se passe-t-il avec ces enfants ? Est-ce que, parce qu'ils sont des touristes, on considère qu'ils ne doivent pas aller à l'école ? Je pose la question parce qu'en Italie, qui a aussi un problème assez important avec les gens du voyage, il semble qu'ils ont découvert que beaucoup de familles avaient « un excès d'enfants ». Je tiens cette information des journaux, je n'ai pas pu vérifier. Il paraît que beaucoup de ces enfants interpellés avec les familles étaient là « en prêt ». Cela ferait penser que dans les endroits où la mendicité des enfants est interdite, comme chez nous, ces enfants sont mis ailleurs. Dois-je en tirer une conclusion quelconque ? Est-ce une réalité ? Y a-t-il des informations à ce propos ?

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Il n'y a guère d'enfants mendiants avec des parents, à Lausanne. C'est une figure que l'on rencontre en Italie, par exemple : des mères qui mendient avec un nourrisson dans les bras. A Lausanne, nous n'en voyons pas, ou seulement rarement. Dans ces cas, la police intervient. Les consignes données au dispositif seuil bas et aux hébergements d'urgence sont très claires : si des enfants se présentent dans ce dispositif, la police et le Service de protection de la jeunesse (SPJ) sont immédiatement avertis. Ils ne sont pas mis dehors, l'hébergement est assuré, mais les dispositifs de protection des mineurs existant dans notre canton sont systématiquement mis en œuvre lorsque le cas se présente. A ma connaissance, il ne s'est pas présenté.

Quant à la présence de nombreux enfants... Il y a relativement peu d'études ethnologiques sur les Roms, mais il y en a quand même. On sait que c'est un peuple – pour reprendre l'expression de M^{me} Gilliard – où on fait des enfants très tôt. Les mères sont extrêmement jeunes, tout juste nubiles lorsqu'elles donnent naissance à leurs enfants. Si bien qu'il y a souvent quatre générations simultanément, dans des structures claniques. Selon nos connaissances sur le fonctionnement des clans roms, il n'y a pas de prêt d'enfant. Il y a toujours des liens de famille établis. Ce peuvent être des liens de cousinage à plusieurs degrés, mais comme c'est une population pour laquelle le lien familial est essentiel, les enfants ne sont pas traités comme des objets. Les enfants ont toujours une référence à quelqu'un dans le clan, qui n'est pas nécessairement le père, pas forcément la mère, mais un oncle d'un côté ou de l'autre. Il

faut le reconnaître – M. Fracheboud l’a dit – ce sont des gens qui ne vivent pas comme nous ! Il faut aussi comprendre ce fonctionnement. Mais nous pouvons dire, sur la base des sources dont nous disposons, que les enfants prêtés, cela relève de la rumeur urbaine. Il n’y a pas de réalité à ce fonctionnement. On peut même douter que les Roms accepteraient ce genre de choses, étant donné la force de leurs structures claniques.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Permettez-moi de revenir sur certaines choses qui ont été dites.

Tout d’abord, selon M. Mivelaz, il n’y a pas de problème et nous faisons courir de fausses rumeurs. A Genève, ce sont de fausses rumeurs et une situation sans aucun problème qui a abouti au chaos politique de ces derniers jours, amenant finalement à prendre des mesures. En effet, il n’y avait pas de problème ! Mais on a quand même pris des mesures. Il faudra m’expliquer pourquoi, d’autant plus qu’il me semble que les majorités sont clairement à gauche en Ville de Genève.

C’était intéressant d’entendre M. Trezzini. Il a au moins osé venir à la tribune pour poser une question sur un problème de fond. Monsieur Bourquin, si vous avez été au marché ces derniers temps, comme plusieurs d’entre nous autour des élections, vous avez probablement constaté que des enfants demandaient des pièces en nous tendant un gobelet. Je l’ai constaté, plusieurs d’entre vous aussi. Peut-être que certains ne veulent pas le voir, mais ce problème existe.

J’en viens aux propos de M^{me} Ruiz. En effet, pour ne pas traiter d’un problème, il suffit de dire qu’il n’existe pas, et les choses sont réglées. Si vous aviez pris la peine de m’écouter, vous auriez constaté que j’ai parlé de l’exploitation de certains mendiants en Suisse. Je n’ai pas fait une analyse de fond du problème pendant quinze jours pour savoir quel il était. Je le pose simplement sur la table, à une Municipalité, en relation avec les problèmes qui ont touché notamment les villes de Berne et de Genève. Ces deux villes ont pris des mesures concernant la mendicité, Mesdames et Messieurs, vous l’avez lu dans la presse. Des mesures radicales, permettez-moi de le dire ! Il faudra peut-être que vous disiez à vos collègues socialistes de Genève et de Berne qu’ils sont racistes, à en juger par les mesures qu’ils ont prises ! Ayez le courage de vos actes jusqu’au bout !

Madame Gilliard, la gauche n’a pas le monopole du cœur. Il y a dix ans, j’ai été trois fois en Roumanie, à Torba, à Tîrgomureș. J’ai soutenu des voyages humanitaires pour la Commune dans laquelle j’étais alors conseiller municipal. Je sais exactement ce qu’est le problème des Roms en Roumanie.

J’aimerais revenir sur un élément important pour moi, la réponse de la Municipalité. J’en accepte de nombreux points et je trouve intéressant que la Municipalité se soit penchée sur ce problème et ait apporté des réponses, dont je trouve certaines tout à fait concrètes et correctes. En

revanche, je désire un complément d’information sur une ou deux choses. Notamment ma première question sur les mesures rapides que la Municipalité entend prendre. Dans sa réponse, au troisième paragraphe, la Municipalité fait savoir qu’il s’agit d’un problème migratoire et non pas pénal, mais qu’elle « pourrait envisager d’examiner... » J’aimerais savoir si ce « pourrait envisager d’examiner... » signifie que la Municipalité va entamer une démarche, ou non. Si c’est le cas, la Municipalité sera libre de son appréciation. Pouvez-vous m’indiquer ce qu’il y a derrière cette remarque ?

Dans ma deuxième question, je demandais à la Municipalité si la Ville avait pris des contacts avec Genève, notamment, pour savoir ce qu’il en était. Je ne me contente pas de sa réponse. Dans votre réponse, vous dites que vous avez appris que les Autorités genevoises ont tenu une conférence de presse le 13 novembre 2007 et que « sur la base de cette conférence de presse, nous pensons qu’il n’est pas judicieux de prendre contact avec Genève ». Comment, sur la base de ce que des journalistes ont retranscrit d’une conférence de presse, pouvez-vous prendre une position politique pour notre ville ? Je suis désolé, mais je ne peux pas souscrire à cette démarche.

Reste un élément sur lequel je ne vais pas m’attarder, mais simplement dire que la réponse de la Municipalité – si c’est celle de la Municipalité – est honteuse, quelque part. C’est la réponse à la quatrième question de mon interpellation. Je répète ce que dit la Municipalité : « La Municipalité devine cependant que derrière la formulation « mesures de santé publique » se cache la privation de liberté à des fins d’assistance. » Il faut avoir l’esprit vraiment tordu pour, à partir d’une mesure de santé publique, parler de « privation de liberté » pour des personnes qui ne devraient pas séjourner en Suisse parce qu’elles n’ont pas de statut pour y être ! Je trouve que c’est une honte. Je trouve inacceptable cette réponse de la Municipalité.

Pour le reste, permettez-moi de vous dire que les réponses me conviennent. J’ai une résolution, dont je souhaite faire part à ce Conseil communal. J’aimerais que la gauche, si possible, essaie simplement d’écouter le texte que je vais lire. Il me semble que ce texte pourrait être accepté même par la gauche. Je suppose cependant que si c’est Claude-Alain Voiblet, UDC, qui en donne lecture, cela va fortement limiter le nombre de membres de ce Conseil qui va voter pour cette résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles de police, de santé publique et sociale – pas des mesures telles que les prévoit la Municipalité ! – nécessaires pour mettre un terme à la montée croissante de la mendicité dans les rues de notre ville. Le Conseil communal invite la Municipalité à lutter avec rigueur contre toute nouvelle forme d’esclavage ou utilisation abusive d’êtres humains, au sein de réseaux de mendicité au cœur de Lausanne.

Voilà, Madame la Présidente, ma résolution.

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Monsieur Voiblet, je suis désolée. J’ai bien écouté, pourtant... Je ne peux pas voter votre résolution, vous reprenez des arguments qui ont été combattus et démontés par la Municipalité. Notamment: «mettre un terme... aux réseaux mafieux d’exploitation», etc. Je suppose que nous serons plusieurs à ne pas pouvoir voter cette résolution. J’aurais bien aimé, pourtant, une fois, voter sur la position politique et pas seulement parce que vous êtes de l’UDC!

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – J’ai encore une question à la Municipalité à propos des enfants et de la réponse à M. Trezzini. Pour ma part, elle me satisfait. Et je suppose que si quelqu’un dans cette salle, ou qui nous écoute, voit un jour un enfant mendier, il peut s’adresser à la police. Au marché, par exemple, des policiers ne sont pas loin. Je présume aussi que ces enfants ne vont en aucun cas souffrir de cette annonce, voire de cette dénonciation. Ils seront bien traités, on s’occupera d’eux plutôt que de renvoyer les parents, leur faire subir des mauvais traitements ou Dieu sait quoi... Pourrions-nous avoir cette assurance, voire la répéter, pour qu’on ne puisse plus, après, faire courir la rumeur: «J’ai vu des enfants, j’ai vu...» J’ai bien entendu. Mais, au lieu de se contenter de voir, qu’on fasse quelque chose! Si c’est pour le bien des enfants.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – J’ai entendu, en passant dans les rangs: «Est-ce qu’on peut passer à autre chose?»... Il est important maintenant que nous votions sur ces résolutions.

J’ai bien écouté la résolution de M. Voiblet. Il faudrait que je puisse la réentendre, pour connaître exactement les détails de la deuxième partie, dans laquelle rien ne semblait devoir me choquer. Mais la première partie, Monsieur Voiblet... Plusieurs partis ont pris la parole pour dire que la mendicité semble un droit pour qui est extrêmement pauvre et qu’on ne s’y opposera pas. Quant à «mettre tout en œuvre pour mettre fin à la mendicité...», aucun des partis venus exprimer leur désaccord sur cette interpellation ne pourra le voter. Il semble clair qu’avec la meilleure volonté du monde, vous nous proposez une solution inacceptable.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Madame Peters, je vous relis le contenu du premier paragraphe: «Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles de police, de santé publique et sociale...» Je ne dis pas «mettre fin à la mendicité» en premier. Je demande d’abord de prendre ces mesures pour diminuer la mendicité en ville de Lausanne. Dans le deuxième paragraphe, je n’ai jamais utilisé «éléments mafieux», mais peut-être que M^{me} Gilliard fait appel à son subconscient... Mon texte dit: «Le Conseil communal invite la Municipalité à lutter avec rigueur contre toute forme d’esclavage... – ça, je crois qu’on peut quand même l’accepter! – ou utilisation abusive d’êtres humains, au sein de réseaux

de mendicité au cœur de Lausanne.» Je ne parle pas de «réseaux mafieux» ou de je ne sais quoi encore dans ce paragraphe.

La présidente: – Nous avons réentendu cette résolution. Nous en avons une autre, celle de M^{me} Diane Gilliard. Je vous la rappelle, parce que nous l’avons entendue il y a un bon moment:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité applique aux Roms de passage à Lausanne les mêmes règles qu’à tout ressortissant de l’Union européenne, sans discrimination.

Il souhaite également qu’elle prenne contact avec des associations représentatives du peuple Rom afin d’accroître sa connaissance de la culture spécifique de ce peuple et puisse ainsi trouver de meilleures solutions à leur situation misérable et mieux combattre dans la population lausannoise les préjugés racistes à l’égard de ce peuple européen.

Il souhaite enfin que pour remplir cette tâche, la Municipalité s’inspire des Recommandations du Conseil de l’Europe en la matière.

Je propose que nous votions maintenant. Nous prenons la résolution déposée en premier, celle de M. Voiblet.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Encore un ou deux mots par rapport à ce que dit M. Voiblet dans sa première intervention. J’ai presque le sentiment – faux, me dira-t-il – qu’il regrette un peu que le chaos dont il parle n’existe pas... Il déplore presque qu’il n’y ait pas des centaines de mendiants, des réactions populaires virulentes... Aujourd’hui, à Lausanne, Monsieur Voiblet, la situation est sous contrôle. Vous pourriez, dans un autre état d’esprit, nous en féliciter, plutôt que de craindre un débordement ou de développer de nombreux fantasmes.

Je répète ce que la Municipalité met en place: pour traiter l’éventuel problème dont vous parlez, elle appliquera les mesures légales valables pour tous les citoyens, notamment la Loi sur le séjour des étrangers. Pour l’appliquer comme le fait Genève, il n’est pas nécessaire de convoquer des conférences de presse, d’avertir tous les journaux, etc. Nous utilisons les outils légaux dont nous disposons en Suisse. Ce n’est peut-être pas spectaculaire, mais jusqu’à aujourd’hui en tout cas, c’est efficace et respectueux.

La mendicité n’est pas interdite. Selon nos observations et celles de la police, il n’y a ni esclavage, ni réseaux de mendicité comme vous le craignez. Ce sont des familles qui se déplacent, comme elles le font dans d’autres pays.

Quant aux résolutions, vous en ferez ce que vous voudrez. Celle de Diane Gilliard correspond à l’état d’esprit de la

Municipalité. Celle de M. Voiblet, je n'en suis pas tout à fait sûr !

La présidente : – Pouvons-nous passer au vote des résolutions ?

Nous prenons d'abord celle de M. Voiblet. Ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Ceux qui refusent cette résolution ? Abstentions ? La majorité a refusé cette résolution.

Nous prenons maintenant celle de M^{me} Diane Gilliard. Ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. (*Quelqu'un intervient depuis la salle, inaudible...*) Nous vous écoutons, Madame.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Ce ne sera pas long. Ce n'est qu'une information « technique ». On ne peut pas traiter de la même manière les ressortissants de l'Union européenne et les ressortissants de la Roumanie. Je vous rappelle que si la Roumanie et la Bulgarie sont membres de l'Union européenne, elles n'ont pas signé d'accord bilatéraux avec la Suisse. Le peuple suisse sera appelé à voter sur le protocole d'extension, pour autant que les négociations se terminent entre la Roumanie, la Bulgarie et la Suisse. Dès l'instant où ces négociations seront achevées, pour autant que nos négociateurs aillent dans le sens d'une extension du protocole avec ces deux pays, en 2009, sauf erreur de ma part, nous serons appelés à voter. Nous ne pouvons dès lors pas appliquer, à moins d'enfreindre les lois... Mais M. Vuilleumier nous dit qu'on applique strictement les lois... Alors je me pose la question. Pour ma part, et je pense pour la plupart d'entre nous, nous ne voterons pas la résolution de M^{me} Diane Gilliard.

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – C'est vrai, Madame de Meuron. Je me suis fondée sur l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne au 1^{er} janvier dernier. Je sais qu'il y a encore des négociations pour l'extension de la libre circulation aux nouveaux entrants. Mais s'il n'y a que ça, je peux bien mettre « tout ressortissant européen » et enlever « l'Union européenne ». (*Contestation dans la salle.*) Non ! Européen au sens géographique et pas au sens politique. (*Rumeurs.*) Ça ne me semble pas vraiment important, car le fond de l'affaire n'est pas là ! (*Rumeurs.*)

La présidente : – Je reprends le texte. Il dit : « ... les mêmes règles qu'à tout ressortissant de l'Union européenne ». Je ne vois pas en quoi ces règles ne pourraient pas être les mêmes, même si les ressortissants de ces pays ne sont pas encore membres de l'Union européenne... J'avoue ne pas comprendre où est le problème ! (*Rumeurs.*) Mais on peut appliquer les mêmes règles ! Bien sûr ! On peut décider qu'on les applique même s'ils ne sont pas de l'Union européenne. Voulez-vous qu'on change le texte, Madame Gilliard ? (*Rumeurs... M^{me} Gilliard décline la proposition depuis sa place.*) Bien. Dans ce cas, nous prenons le texte de la résolution tel qu'il est. Je demande à ceux qui acceptent cette résolution telle qu'elle nous a été donnée de lever

la main. Ceux qui sont opposés à cette résolution ? Les abstentions ? Il serait peut-être bon que les scrutateurs comptent. Je vous demande encore une fois : ceux qui sont pour l'adoption de cette résolution sont priés de lever la main. Ceux qui sont opposés à cette résolution ? Il paraît qu'il faut recompter le nombre de voix opposées à la résolution... Et les abstentions ? Cette résolution a été refusée par 33 non, il y avait 29 oui et 16 abstentions. Cet objet est liquidé, merci, Monsieur Voiblet.

M. Alain Hubler (AGT) : – Tout à l'heure, nous avons vu que les résolutions étaient parfois suivies de manière un peu aléatoire par la Municipalité. En pesant le côté parfaitement légal – je comprends ceux qui ont refusé cette résolution pour des raisons légalistes... Il y a cette dimension, mais il y a aussi le côté profondément symbolique de ce qui a été fait. Je demande donc le vote nominal.

La présidente : – La demande de vote nominal est-elle soutenue par cinq personnes ? (*Léger brouhaha.*) Alors, Monsieur Ballenegger, s'il vous plaît.

(*Quelqu'un dans la salle : « L'objet est liquidé, Madame... »*) Je m'excuse, mais avec la lumière (... *huée...*), je vous assure qu'il est difficile de voir les mains levées. Vous pouvez le demander aux personnes qui sont sur l'estrade. Je n'ai pas vu la main levée de M. Hubler.

M. Jacques Pernet (LE) : – Je vous rappelle que nous prêtons serment, que nous respectons les lois et les règles. En votant cette résolution, nous rompons simplement notre serment. Mais tout à fait, puisque ce n'est pas légal !

La présidente : – Monsieur Ballenegger, nous vous laissons agir.

Appel nominal

Oui : Apothéloz Stéphanie, Bonnard Claude, Chautems Jean-Marie, Chessex Luc, Clivaz Philippe, Cosandey Monique, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ntumba Kahumbu Paul, Pache Stéphanie, Payot David, Peters Solange, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Sellathurai Jeyarasasingam, Thavathurai Kugathan, Wermelinger Elisabeth.

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Da Silva Adozinda, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Gratier Tristan, Grin Nicole, Guidetti Laurent, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martin Olivier, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis,

Segura Serge, Truan Isabelle, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain.

Abstentions : Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Cosandey Roger, Doepper Ulrich, Ferrari Yves, Gebhardt André, Girardet Lucas, Litzistorf Natacha, Mayor Isabelle, Ostermann Roland, Philippos Roland, Rapaz Roland, Rossi Vincent, Stettler Maxline, Trezzini Giampiero, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

La présidente : – La résolution est refusée par 33 voix, avec 32 oui et 17 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Mendicité ! Ne pas mettre la Ville devant un fait accompli, mais prendre nos responsabilités... » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente : – Pouvons-nous prendre rapidement, avant l'interruption, l'objet du point 20, qui devrait, je crois, être traité assez rapidement ? C'est la prise en considération d'une initiative, qui est restée en suspens. M. Ferrari sait-il maintenant si cela figure ou non dans le futur Règlement ?

Projet de règlement de M. Yves Ferrari permettant la création de commissions spécialisées⁶

Reprise de la discussion préalable

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je peux dévoiler mes sources. Quand je disais, le 6 novembre, que je savais que ma proposition ne se trouvait pas telle quelle dans le Règlement, cela venait de Roland Ostermann et de personne d'autre. Il m'a en effet informé que cette proposition avait été faite après le dépôt de ce projet de règlement et n'avait donc pas été prise en considération par la commission ad hoc. C'est ce que j'ai annoncé la dernière fois. Je vous propose un renvoi en commission, étant donné qu'il s'agit d'un mode de fonctionnement de notre plenum. A ce titre, il est préférable que ce soit d'abord discuté par notre assemblée avant d'être intégré au Règlement. Je ne sais pas si ça doit passer par la Municipalité ou non.

Je profite de l'occasion pour vous dire que le projet de règlement que je viens de déposer vise précisément à éviter

ce genre de problèmes et à traiter le plus rapidement possible les initiatives, soit lors de la séance qui suit le dépôt. De cette façon, nous éviterons de multiples reprises, des interventions à la tribune pour s'assurer si cela a été traité ou pas.

La présidente : – Merci, Monsieur Ferrari. Cinq personnes soutiennent-elles le renvoi en commission ? C'est le cas. L'initiative sera traitée en commission.

La présidente : – Je vous propose que nous prenions maintenant la pause pendant une demi-heure. Ensuite nous aborderons les urgences de la Municipalité. Je vous souhaite un bon appétit !

La séance est levée à 20 h.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

⁶BCC 2006-2007, T. II (N° 16), p. 581 ; BCC 2007-2008, T. I (N° 4/I), pp. 271 ss.

